

Affaires indiennes et du Nord Canada

RAPPORT ANNUEL

1982 - 1983

Canada

Publié avec l'autorisation de
l'hon. John C. Munro, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1983.

QS-6000-000-BB-A1

N° de catalogue : R1 - 1983

ISBN-0-662-52729-1 (c)Ministre des Approvisionnements et Services Canada

Hannah Kiquisiuq

Hannah Kiquisiuq, née le 4 juillet 1931, est une artiste bien connue de Baker Lake. Des estampes inspirées de ses dessins ont été reproduites dans la plupart des collections d'estampes publiées chaque année depuis 1970 par la coopérative Sanavik. Les oeuvres de Kiquisiuq ont été collectionnées par de nombreuses galeries au Canada et aux États-Unis et ont été exposées un peu partout dans le monde. L'estampe Inuttuit, exécutée en 1974, est reproduite sur la couverture; la collection d'art inuit du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien possède un exemplaire de cette estampe.

Hannah Kiquisiuq, INUTTUIT, reproduit avec l'autorisation de la coopérative Sanavik, Baker Lake (T.N.-O.).

Ministre Affaires indiennes et du Nord Canada

Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai plaisir de présenter le Rapport annuel 1982 - 1983 qui porte sur les activités menées au cours de l'année financière 1982 - 1983. Ce document expose les programmes, les initiatives, les orientations et les projets retenus pendant cette période.

Dans ce rapport, il convient de remarquer deux aspects qui, je l'espère, seront d'un intérêt particulier pour les lecteurs. Nous avons en effet tenté de déterminer et de décrire les liens qui existent entre les activités du Ministère et les priorités établies par le gouvernement fédéral.

Ajoutons que ce rapport contient encore une fois une section séparée dans laquelle sont décrites les réalisations des différents bureaux régionaux, ce qui permet, sans aucun doute, de mieux refléter l'étendue et la diversité du mandat du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

John C. Munro

Faits saillants

- *Préparation de la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones et signature de l'Accord constitutionnel de 1983 sur les droits des autochtones.
- *Déclaration sur l'évolution politique du Nord; acceptation par le gouvernement fédéral du principe d'une division des Territoires du Nord-Ouest.
- *Élaboration d'une politique des revendications des autochtones et publication de Dossier en souffrance, brochure soulignant la politique du gouvernement dans le domaine des revendications particulières.
- *Nouveau programme de logement des Indiens des réserves qui permettra d'accorder des subventions plus importantes aux bandes les plus démunies.
- *Création de la Northern Native Fishing Corporation en réponse à des initiatives indiennes.
- *Signature de l'Entente de développement économique avec les Territoires du Nord-Ouest.
- *Élaboration d'un plan d'ensemble de mise en valeur des hydrocarbures du Nord.
- *Approbation de la première étape d'une stratégie globale de l'énergie dans le Nord.

Les sections portant sur l'évolution générale et les sphères d'activité renferment davantage de détails sur ces faits qui ont marqué l'année financière 1982 - 1983.

Table des matières

Vue d'ensemble

Mandat, organisation et sommaire financier

Objectifs et priorités

Évolution générale

Conférence des premiers ministres

- Revendications particulières
- Examen de la Convention de la Baie James et du Nord québécois
- Logement dans les réserves
- Programme RELAIS
- Éducation - Phase I
- Entente de développement économique T.N.-O.
- Évolution politique du Nord
- Stratégie globale de l'énergie dans le Nord
- Mise en valeur des hydrocarbures du Nord

Sphères d'activité

- Affaires du Nord
- Revendications des autochtones
- Administration
- Recherche et publications

Les régions

VUE D'ENSEMBLE

Mandat

La Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1970) définit les domaines de compétence qui relèvent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Conformément à cette loi, le Ministère est chargé :

- de dispenser des services aux collectivités indiennes et inuit; d'aider les Indiens inscrits et les Inuit à acquérir les compétences nécessaires pour occuper des emplois et participer au secteur des affaires;
- de veiller au respect des obligations imposées par la loi, envers les Indiens et les Inuit, ce qui inclut les obligations découlant des traités;
- d'administrer l'utilisation des terres, de s'occuper de la mise en valeur des ressources et de la gestion de l'environnement dans le Nord; de dispenser les services requis aux habitants des régions septentrionales.

Tout ceci donne lieu à de nombreuses activités prévues afin d'encourager l'autonomie des bandes indiennes et des gouvernements territoriaux. Aujourd'hui,

- les bandes gèrent plus de la moitié des dépenses engagées dans les réserves par le Ministère;
- le gouvernement fédéral a accepté le principe de la division des Territoires du Nord-Ouest, et de l'instauration d'un gouvernement responsable.

Organisation

Pour s'acquitter de son mandat, le Ministère a réparti ses activités entre quatre secteurs distincts :

- Affaires indiennes et inuit

Ce programme s'occupe des questions culturelles, sociales et économiques qui touchent les Indiens inscrits du Canada et les Inuit qui vivent au Nouveau-Québec, au Labrador ou au sud du 60e.

- Affaires du Nord

Ce programme travaille avec les gouvernements territoriaux et coordonne les activités fédérales afin de favoriser le progrès social, l'évolution politique et économique du Nord, tout en accordant la protection requise à l'environnement.

- Bureau des revendications des autochtones

Ce programme coordonne la réponse du gouvernement aux revendications des autochtones, négocie les ententes et conseille le ministre sur les revendications.

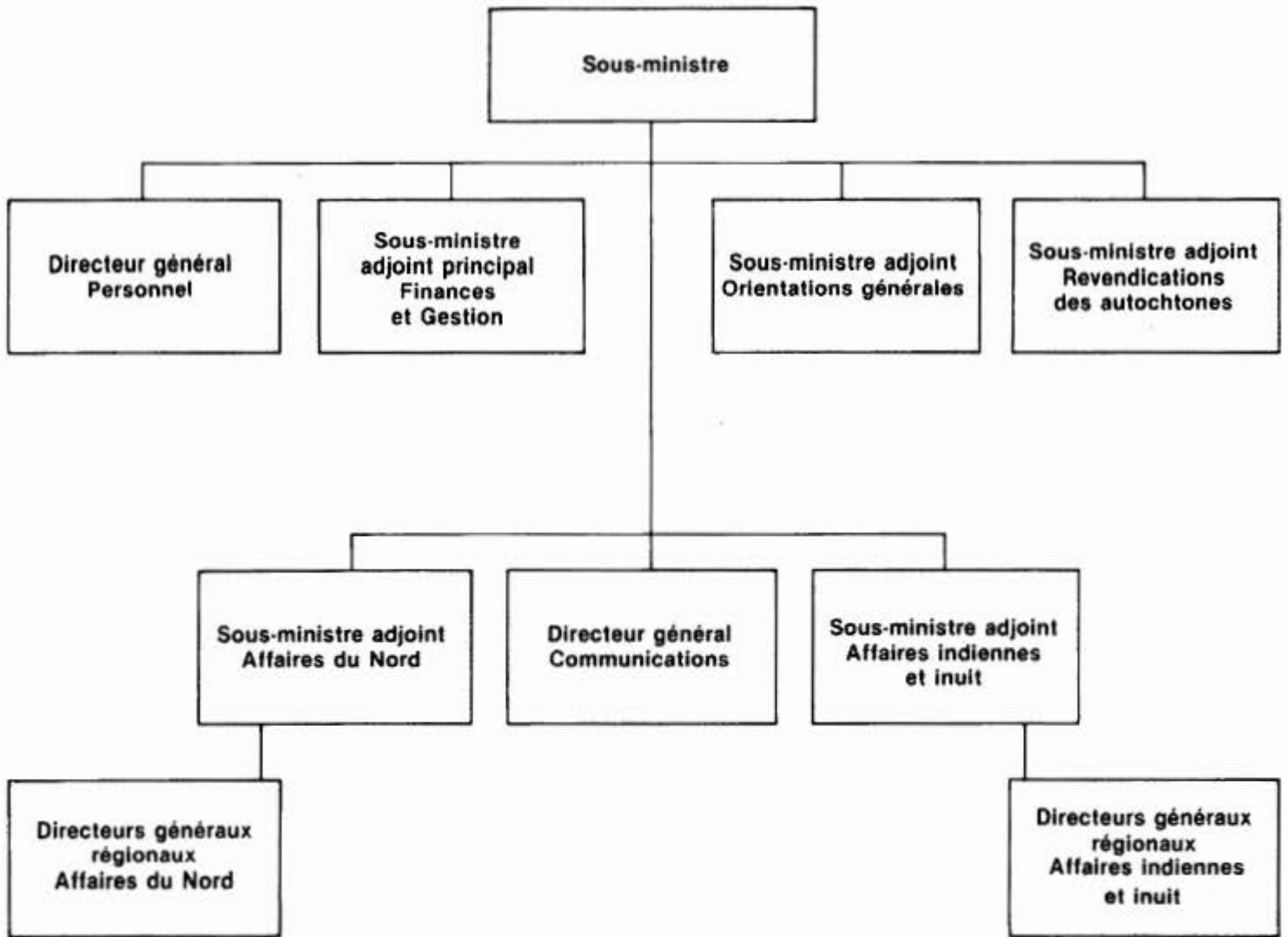
- Administration

Ce programme regroupe le secteur des Orientations générales, les services consultatifs et administratifs, ainsi que les services d'information et du Personnel.

L'organisation générale est très décentralisée : en effet, 76 p. 100 du personnel du Ministère travaillent dans les bureaux régionaux et de district. Les neuf bureaux régionaux assurent la liaison entre le Ministère et les «groupes clients».

Organigramme

Organigramme



Sommaire financier

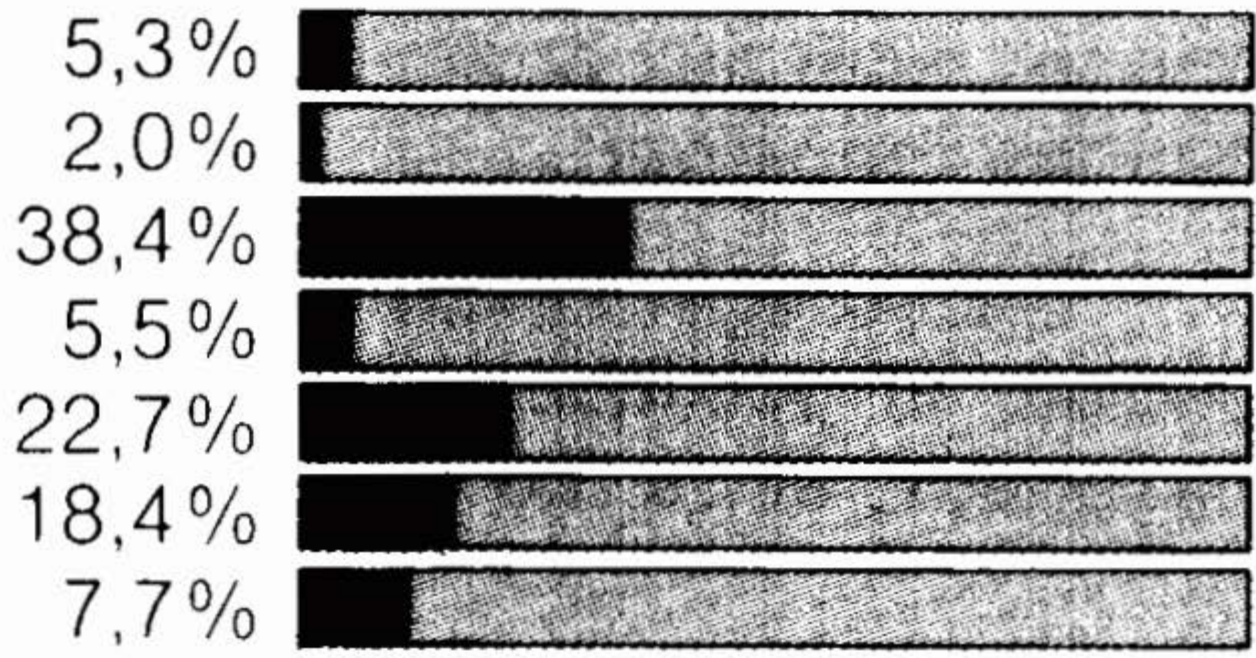
Ventilation des dépenses et des recettes par programme pour 1981 - 1982 et 1982 - 1983 (en dollars)

Dépenses budgétaires

...	1981 - 1982	1982 - 1983
Dépenses de fonctionnement
Affaires indiennes et inuit	352 200 000	385 300 000
Affaires du Nord	61 000 000	68 800 000
Administration	41 700 000	47 600 000
Dépenses en immobilisations
Affaires indiennes et inuit	35 500 000	51 200 000
Affaires du Nord	21 900 000	21 100 000
Subventions, contributions et autres paiements de transfert
Affaires indiennes et inuit	616 600 000	710 500 000
Affaires du Nord	357 600 000	390 400 000
Revendications des autochtones	18 300 000	5 700 000
Total	1 504 800 000	1 680 600 000
Recettes
Affaires indiennes et inuit	10 100 000	9 900 000
Affaires du Nord	39 700 000	14 600 000
Revendications des autochtones	...	100 000
Administration	17 200 000	17 300 000
Total	67 000 000	41 900 000
Dépenses non budgétaires
Prêts, investissements et avances
Affaires indiennes et inuit	5 000 000	...
Affaires du Nord	(11 300 000)	(11 700 000)*
Revendications des autochtones	9 600 000	13 500 000
Administration	...	31 100 000
Total	3 300 000	32 900 000

Pourcentage par secteur d'activité et par programme pour l'année financière 1982 - 1983

Dépenses brutes



Administration

Réserves et fidéicommiss

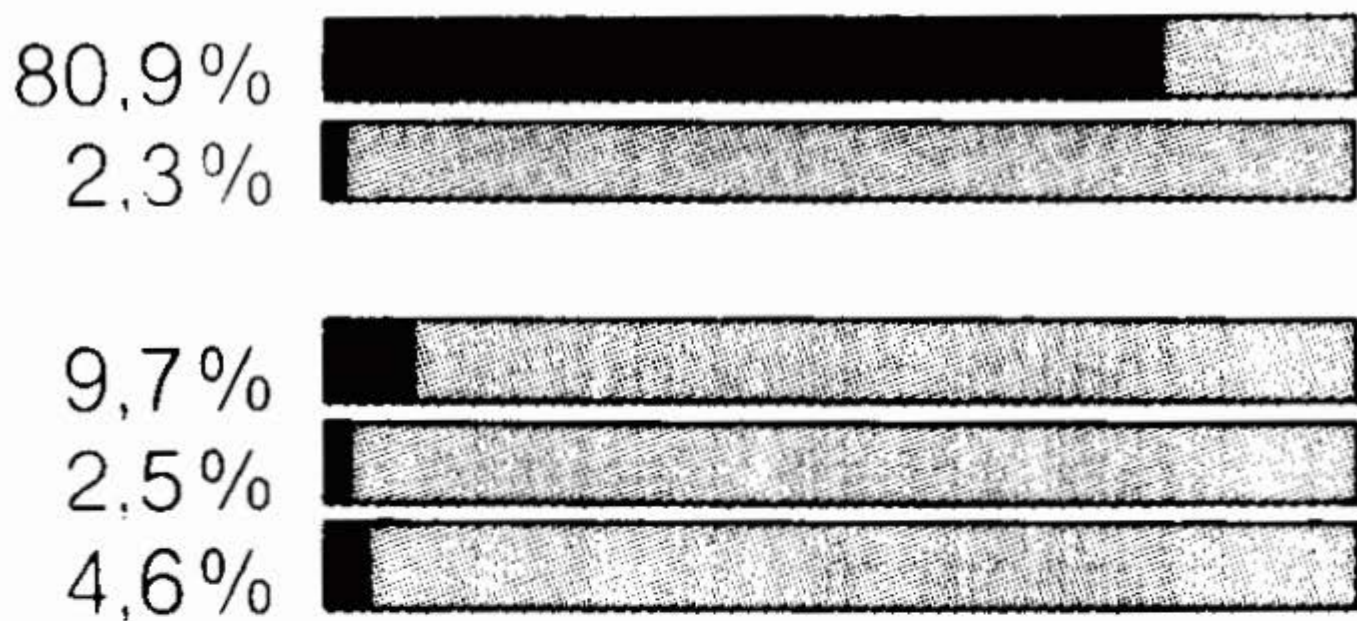
Éducation

Expansion économique

Services sociaux

Infrastructure communautaire

Administration des bandes



Coordination et développement social

Planification économique

Protection de l'environnement et ressources renouvelables

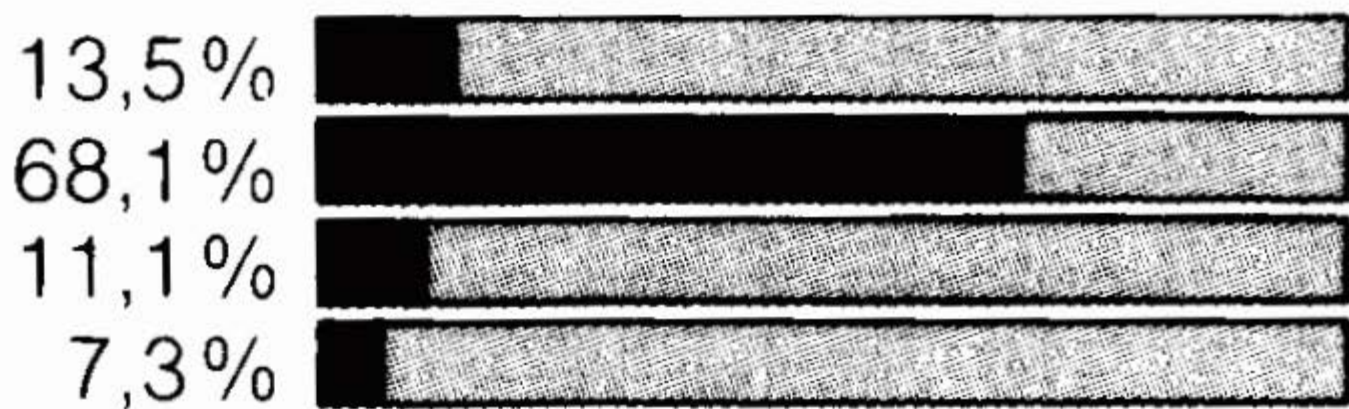
Ressources non renouvelables

Routes



Recherche, étude et négociation
des revendications

Règlements



Haute direction

Services consultatifs .

Services techniques

Négociation. des revendications

[*Aucun autre prêt n'a été accordé pendant l'année. L'argent reçu provient de prêts courants.]

Objectifs

Proposer aide et conseils aux Indiens, aux Inuit et aux autres groupes autochtones afin d'améliorer leur situation économique, sociale et politique et de parvenir à l'autonomie locale, et ce, dans les domaines de compétence qui relèvent du Ministère.

Définir et protéger les droits des Indiens et des Inuit, donner suite aux griefs de ces derniers et régler les revendications foncières.

Encourager l'expansion économique, faciliter l'évolution sociale et politique du Nord, en accord avec les objectifs nationaux, et ce, de façon continue.

Priorités

Au cours des prochaines années, le Ministère accordera une attention toute particulière aux secteurs suivants :

- le logement, l'éducation et les services sociaux afin de mieux répondre aux principaux besoins des Indiens, ce qui inclut l'accès aux services provinciaux correspondants;
- l'expansion économique des Indiens afin d'augmenter leur autonomie;
- la participation accrue des bandes au niveau local à la gestion des programmes du Ministère;
- la définition des droits ancestraux et des droits issus de traités grâce à une participation au processus actuel relié à la constitution;
- l'élimination de la discrimination selon le sexe dans la Loi sur les Indiens;
- l'acquittement des obligations laissées en suspens; le règlement des griefs et des revendications globales ou particulières des Indiens et des Inuit;
- la création d'un cadre général de gestion afin de coordonner la mise en valeur des ressources naturelles dans le Nord, conformément aux plans d'action du gouvernement en matière d'économie et d'expansion régionale;
- l'établissement d'un système global de gestion de l'environnement pour le Nord;
- la mise en oeuvre des récentes décisions du gouvernement touchant l'avenir constitutionnel du Nord.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE

En vertu de son mandat, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien offre d'abord ses services aux individus. Il répond aux besoins, aux buts et aux aspirations des Indiens et des Inuit du Canada, et à ceux des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les lignes de conduite du Ministère reflètent cette orientation.

L'année financière 1982 - 1983 a été marquée par des événements importants dans l'histoire du Nord et des autochtones du Canada. A cet égard, la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones a été unique : c'était la première fois que les autochtones prenaient part directement aux discussions avec les premiers ministres. En outre, la signature de l'Accord constitutionnel de 1983 sur les droits des autochtones a marqué le début d'une démarche particulière.

En novembre 1982, le Cabinet acceptait le principe de la division des Territoires du Nord-Ouest. Cette décision amorce un processus qui pourrait toucher un grand nombre de personnes et modifier le profil de la nation canadienne.

Pour continuer cette évolution politique et faciliter le règlement des revendications des autochtones, les initiatives économiques, l'exploitation rationnelle des réserves d'hydrocarbures ainsi que l'amélioration des conditions de vie dans les réserves il est essentiel d'établir des lignes de conduite qui permettront au Ministère de s'acquitter de ses obligations envers ses «groupes clients».

Conférence des premiers ministres

Le 16 mars 1983, la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones se terminait par la signature d'un accord proposant un certain nombre d'amendements à la Loi constitutionnelle de 1982, amorçant ainsi une démarche qui permettra de mieux définir les droits des autochtones du Canada, au cours des prochaines années.

Il s'agissait de la première rencontre officielle portant sur ce thème depuis le rapatriement de la Constitution en avril 1982; c'était aussi la première fois que les autochtones prenaient part à des discussions directes avec les premiers ministres.

Les deux gouvernements territoriaux y étaient également représentés et ont été signataires de l'Accord.

Les résultats sont positifs. Mentionnons entre autres :

- La tenue d'une autre conférence sur le même thème d'ici un an pour examiner des questions telles que la définition des droits ancestraux, des droits fonciers et de l'autonomie politique. Deux autres conférences toujours sur ce même thème auront lieu d'ici 1987.
- La participation garantie des chefs autochtones ainsi que des premiers ministres à ces conférences constitutionnelles, avant d'apporter tout amendement aux articles de la Constitution traitant exclusivement des autochtones.
- La modification de la Constitution pour que les droits ancestraux et ceux issus de traités soient reconnus également aux hommes et aux femmes.
- L'assurance que les droits acquis lors des règlements des revendications foncières, présentes et futures, seront reconnus et confirmés dans la Constitution.
- Le droit de mener des négociations bilatérales ou toute autre forme de discussions et de signer des accords entre les divers gouvernements et les peuples autochtones, ce qui inclut le processus bilatéral actuel entre le gouvernement du Canada et chacun des groupes autochtones.

Certes, ce sont là des résultats concrets, mais la Conférence a dépassé les objectifs prévus; ce fut aussi une expérience enrichissante pour les premiers ministres, les chefs autochtones et l'ensemble des Canadiens - une occasion unique pour les participants d'exprimer leurs convictions.

Revendications particulières : dossiers en suspens

Par revendications particulières, on entend les griefs reliés à l'administration des terres et des biens en vertu de la Loi sur les Indiens ainsi qu'aux obligations découlant des traités. Malgré les progrès réalisés dans la négociation des

règlements, de nombreuses bandes ont arrêté leurs revendications, estimant que le gouvernement interprétait trop étroitement ses obligations et qu'il fallait faire davantage d'efforts pour parvenir à un consensus sur les faits et les avantages.

Un examen approfondi des orientations en ce domaine et fondé sur des consultations avec les groupes indiens a eu pour résultat en mai 1982 la publication d'une déclaration de principes sur les revendications particulières - il s'agit de la brochure intitulée Dossier en souffrance. Cette déclaration réaffirme et renforce toutefois l'intention du gouvernement de s'acquitter de ses obligations légales envers les Indiens et ce, par le biais de la négociation. Ce document précise les lignes directrices, élargit les critères d'acceptation des dossiers et d'évaluation des compensations demandées.

Les contributions versées au titre de la recherche sur les revendications sont passées de 2,23 millions de dollars en 1981 - 1982 à 3,73 millions en 1982 - 1983. Grâce à ces nouvelles ressources, le gouvernement espère documenter et étudier un plus grand nombre de dossiers.

Pour mieux étayer cette déclaration, le Ministère a réorganisé la Direction des revendications particulières au sein du Bureau des revendications des autochtones, augmentant le personnel affecté à l'étude de ces questions. Bien que de nombreuses bandes aient adopté une certaine prudence, plusieurs d'entre elles ont cependant décidé de mettre à l'essai cette politique.

Plus de 40 revendications en sont à l'étape de l'examen historique, quelque 40 autres sont actuellement analysées par le ministère de la Justice et une douzaine font l'objet de négociations. En outre, une cinquantaine de revendications portant sur les titres de propriété au Manitoba et en Saskatchewan ont été validées et feront l'objet de négociations tripartites au cours des mois à venir.

Examen de la Convention de la Baie James et du Nord québécois

Les griefs formulés par les Cris et les Inuit signataires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ont été à l'origine d'un examen d'un an fait par le gouvernement et portant sur la mise en oeuvre de cette convention. Il a été conclu que même si le gouvernement fédéral n'avait pas

enfreint les dispositions légales de la Convention, leur application se heurtait néanmoins à de sérieux problèmes.

Pour veiller à respecter non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de cette convention historique, le Ministère a annoncé en juillet 1982 la création d'un fonds supplémentaire de 61,4 millions de dollars qui seront versés au cours des cinq prochaines années. Ces sommes serviront à remédier à la situation reconnue au cours de cet examen.

Logement dans les réserves

Depuis 1966, le MAINC a accordé des subventions au chapitre de la construction des logements dans les réserves, mais avant 1983, la subvention ne représentait en général que 45 p. 100 du coût total.

Bien souvent, une bande ne pouvait réunir le reste des fonds requis pour construire des maisons conformes aux normes établies. Même si le Ministère fournissait des plans et des manuels de construction, ces normes n'étaient pas uniformes et la durée de vie prévue des habitations était relativement courte. Malgré la construction de maisons en nombre suffisant pour satisfaire à la demande des nouvelles familles et remplacer certains logements, le retard sérieux accumulé au cours des ans n'a toutefois pu être comblé.

Il y a quelque temps, le Cabinet approuvait une nouvelle politique du logement. Conçue pour mieux répondre aux besoins variés des bandes, elle propose une subvention plus importante par logement aux bandes les plus démunies. Pour celles-ci, il sera maintenant plus facile de regrouper les sommes requises, mais cela entraînera certaines obligations, entre autres :

- La délimitation de toutes les sources de financement avant la mise en chantier, afin d'éviter le démarrage des travaux puis leur arrêt, faute de fonds.
- L'application des normes du Code national du bâtiment, ainsi que des inspections régulières faites par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.).

Les conseils des bandes continueront à administrer le Programme de logement des Indiens des réserves, avec un fonds d'investissement accru et le financement destiné au fonctionnement et à l'entretien.

Programme RELAIS

Pour remédier à la situation actuelle résultant du chômage, le gouvernement fédéral a créé le programme RELAIS (Programme de relance de l'aide à l'emploi), en collaboration avec les provinces, les territoires et le secteur privé. Ce programme propose des projets régionaux de création d'emplois pour les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, ou qui bénéficient de l'aide sociale.

Les fonds accordés au MAINC dans le cadre du programme RELAIS seront ajoutés aux sommes déjà affectées au Ministère, à l'aide sociale, au développement économique et à l'investissement afin d'augmenter les répercussions du programme RELAIS sur la création d'emplois. L'accent sera mis sur les Indiens aptes au travail qui reçoivent des prestations d'aide sociale.

Des projets seront conçus par les bandes et les communautés indiennes pour encourager les initiatives locales. Même si l'ensemble est défini et contrôlé par les Indiens, les fonds sont alloués en fonction de l'intérêt des propositions, des résultats attendus et d'une évaluation réaliste du nombre d'emplois créés par dollar investi.

Éducation - Phase I

Au cours de 1981 - 1982, le Ministère s'est livré à une évaluation importante de ses programmes scolaires. Publié en mai 1982, l'Étude sur l'éducation des Indiens - Phase I présente les résultats de cet examen interne.

Cette étude cherchait à délimiter les problèmes qui, au cours des dernières années, ont principalement affecté la qualité de l'enseignement, le concept du contrôle local, le cadre administratif de l'éducation et le financement. Toutes ces questions sont abordées dans ce document qui jette les principes d'une nouvelle orientation des programmes scolaires.

Ce texte a été préparé en vue d'une large diffusion et pour servir de base de consultations et de discussions avec les collectivités indiennes. Un système de consultations régionales entre les bandes et le Ministère a été mis en place afin d'élaborer un plan de travail portant sur les secteurs déjà identifiés. La Phase II de cette évaluation doit permettre d'arriver à un consensus entre les Indiens et le Ministère sur les priorités en ce domaine.

Entente de développement économique : Territoires du Nord-Ouest

A la suite de l'annonce faite par le Premier ministre en janvier 1982, touchant la nouvelle politique d'expansion économique régionale, la première Entente de développement économique a été signée en décembre 1982 par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et les ministres des portefeuilles suivants : Affaires indiennes et du Nord Canada, Industrie et Commerce et Expansion économique régionale, Emploi et Immigration Canada. Cette entente prévoit l'injection d'une somme de 21 millions de dollars sur une période de quatre ans, provenant à 90 p. 100 du gouvernement fédéral et à 10 p. 100 du gouvernement territorial, pour des projets visant à stimuler l'expansion économique des T.N.-O.

Il s'agit avant tout d'un mode de planification, de réalisation et de contrôle des projets d'expansion. Dans ce contexte, on a préparé trois ententes auxiliaires portant sur les secteurs suivants : l'essor du marché intérieur, la mise en valeur des ressources humaines et l'exploitation des ressources naturelles. Ces ententes visent essentiellement :

- à améliorer les compétences des habitants du Nord;
- à encourager les initiatives commerciales;
- à planifier une mise en valeur plus rationnelle des ressources naturelles;
- à déterminer, à prévoir et à lancer des projets pour parvenir à un équilibre entre les emplois rémunérés et les activités traditionnelles des autochtones.

A partir de l'été 1983, des initiatives précises seront menées par les collectivités, les associations régionales et territoriales, les entreprises autochtones, les employeurs, et toutes les institutions intéressées.

Évolution politique du Nord

A la suite de décisions du Cabinet annoncées par le Ministre en novembre 1982, les habitants du Nord contrôleront davantage les activités de leur gouvernement. Rappelons en effet que :

- La Loi sur le Yukon sera amendée afin d'y inclure les dispositions déjà prises en vue de l'instauration d'un gouvernement responsable au Yukon. Ces changements restent liés à l'accord définitif sur la revendication globale présentée par le Conseil des Indiens du Yukon.
- Le principe de la division des Territoires du Nord-Ouest a été accepté, mais celle-ci dépend du règlement des revendications foncières des autochtones et du consensus sur des questions fondamentales telles que les limites géographiques, l'emplacement des nouveaux centres administratifs et la répartition des pouvoirs aux niveaux local, régional et territorial.
- L'aide financière aux territoires sera assurée selon des formules préétablies. En outre, le gouvernement fédéral s'est engagé à accorder aux territoires un certain niveau supplémentaire de revenus, niveau qu'il établira à sa discrétion.

Stratégie globale de l'énergie dans le Nord

En avril 1982, le Cabinet approuvait la Phase I d'une stratégie globale de l'énergie dans le Nord. Au cours de 1982 - 1983, les trois programmes de subventions directes à l'énergie ont été prolongés d'un an, soit : le Programme fédéral d'aide aux abonnés de compagnies d'électricité, le Programme de subventions au chauffage domiciliaire au mazout, le Programme de subventions à la consommation d'électricité par les entreprises. Des recherches ont été menées pour évaluer l'importance des subventions à l'énergie dans le Nord et trouver de nouvelles façons de réduire les dépenses. Une importante analyse en quatre parties sur la viabilité économique d'une petite usine de fractionnement dans le delta du Mackenzie vient d'être terminée.

La Commission d'énergie du Nord canadien a reçu du gouvernement fédéral une autorisation de financement de 41,8 millions de dollars pour commencer la construction d'une quatrième turbine électrique à Whitehorse, afin de fournir de l'électricité aux principales localités du Yukon, ainsi qu'à la mine de la Cyprus Anvil. Ce projet devrait être terminé en décembre 1983.

Le rapport du sous-comité chargé de l'énergie électrique au nord du 60e, du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien (rapport Penner), a été publié en avril 1982. On y recommande d'apporter des changements importants à l'organisation de la Commission d'énergie du Nord canadien, et certains d'entre eux auraient des répercussions sur la propriété et le financement de cette société. On a continué aussi à préciser les options proposées pour le mandat de la Commission. Le Ministre a demandé à l'Office national de l'énergie de mener une enquête sur les méthodes d'établissement des tarifs de l'électricité et sur les règlements de cette société de la Couronne. Cette enquête devrait normalement se terminer en septembre 1983.

Mise en valeur des hydrocarbures du Nord

En septembre 1982, le Cabinet approuvait un plan d'ensemble de mise en valeur des hydrocarbures du Nord comprenant les deux aspects suivants :

- L'application d'un programme quinquennal accéléré de recherches et de planification sur les aspects techniques, environnementaux et socio-économiques de cette exploitation les ministères fédéraux intéressés et les gouvernements territoriaux participeront à ce programme qui viendra renforcer les règlements fédéraux et les attributions des ministères. Ce programme tentera de plus de préparer l'exploitation des hydrocarbures du Nord pour la seconde moitié de cette décennie.
- L'exploitation rationnelle des hydrocarbures du Nord commençant par la mise en valeur des réserves commerciales prouvées dans le cadre de projets de démonstration de peu d'envergure, ces derniers seront assujettis aux procédures normales de réglementation et d'examen.

En septembre 1982, on a approuvé l'octroi des ressources requises pour ces activités considérées prioritaires en 1982 -

1983 (ces dernières ne devraient créer aucun besoin pour l'année suivante). Un financement de 6 765 000\$ a été affecté à cette fin, à même l'enveloppe fédérale de l'Énergie. Huit ministères fédéraux et les deux gouvernements territoriaux participent à ce programme de planification et de recherches. La part du MAINC a été fixée à 530 000\$.

SPHÈRES D'ACTIVITÉ

Affaires indiennes et inuit

Par l'intermédiaire du Programme des affaires indiennes et inuit, le Ministère

- dispense des services de type municipal ou provincial tels que l'éducation, le logement et l'aide sociale aux Indiens inscrits du Canada et aux Inuit qui vivent au Nouveau-Québec, au Labrador ou au sud du 60e, dans les autres régions du pays;
- aide les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences et à lancer des entreprises rentables.

Évolution sociale Éducation

Parmi les nombreux changements survenus dans le domaine de l'enseignement aux Indiens au cours de ces dernières années, citons l'augmentation du nombre d'écoles maintenant contrôlées par les communautés indiennes.

Il y a dix ans, la plupart des écoles situées dans les réserves n'offraient que des cours de niveau élémentaire. Aujourd'hui, plus de 80 écoles préparent à un ou plusieurs diplômes d'études secondaires, ce qui donne ainsi à 2 500 élèves l'occasion de poursuivre leurs études dans leur collectivité.

Reconnaissant la nécessité d'améliorer les installations scolaires, le Ministère a porté ses efforts sur la construction d'écoles fédérales et d'écoles de bande. En 1982 - 1983, on a dépensé à ce chapitre 46 893 200\$, soit 25 p. 100 des fonds disponibles.

Construction d'écoles dans les réserves en 1982 - 1983

**Construction d'écoles
dans les réserves
en 1982-1983**



Protection de l'enfance

Le rôle des Affaires indiennes et inuit dans la protection de l'enfance évolue rapidement grâce à une série d'ententes tripartites (gouvernement fédéral, provinces et Indiens). Ces ententes, en vertu desquelles les domaines de compétence sont partagés entre les trois parties, élargissent la gamme des services proposés aux Indiens. L'accent est principalement mis sur les activités préventives et l'aide familiale; les Indiens participent à toutes les étapes de négociation et de conception des programmes, ainsi que des services. Ces ententes prévoient l'embauche et la formation de travailleurs sociaux indiens.

Des ententes tripartites sur la protection de l'enfance ont été conclues avec quatre bandes du Nouveau-Brunswick (Big Cove, Burnt Church, Eel Ground, Tobique) et avec le Conseil régional du Petit lac des Esclaves (Alberta). Dans le nord du Manitoba, une entente cadre touchant 25 collectivités a été signée en février 1982.

La formation et l'embauche de travailleurs sociaux indiens est une conséquence très intéressante de ces ententes. Celles qui ont été scellées cette année au Nouveau-Brunswick, en Alberta et au Manitoba ont permis d'offrir du travail à 27 travailleurs sociaux, à 46 travailleurs sociaux auxiliaires et à 11 employés de bureau.

Des négociations ont été amorcées en Nouvelle-Écosse pour offrir des services similaires; en Ontario, cette question fait actuellement l'objet de discussions tripartites.

Logement dans les réserves

Afin d'atténuer les difficultés réelles en ce domaine, le Ministère a réorganisé son programme de logement pour y apporter les changements suivants :

- rajustement des subventions selon les coûts de construction, variables d'un endroit à l'autre;
- augmentation des subventions aux bandes les plus démunies.

Ce programme définit des critères de construction et impose le respect des normes du Code national du bâtiment et ce, par le biais d'inspections faites par la S.C.H.L. Dans ce contexte, on a injecté un complément de 20,4 millions de dollars dans le fonds d'investissement, ce qui le porte, au 1er avril 1983, à 92,9 millions de dollars.

Cette augmentation de fonds et un accès plus facile au financement des prêts devraient se traduire par la construction d'un plus grand nombre d'unités de meilleure qualité 37 p. 100 des maisons construites dans les réserves en 1982 étaient financées en partie grâce à une aide aux prêts.

Aujourd'hui, la construction des logements dans les réserves est presque entièrement administrée par les bandes. Le MAINC fournit des subventions, mais ce sont les conseils de bande qui décident, selon les priorités, de la conception des logements, de leur emplacement, du choix de l'entrepreneur et des personnes qui les habiteront.

Expansion économique

Exploitation des ressources

A la suite de l'engagement pris par le Ministère au cours de 1981 - 1982, 3 767 947\$, dont une somme de 3 millions de dollars provenant du département d'État au Développement économique, ont été affectés au Programme de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources, ce qui a permis de financer 72 projets.

- Des communautés de la vallée du Mackenzie ont obtenu des fonds pour étudier l'expansion du champ pétrolier de Norman Wells et la construction d'un pipeline. La collectivité dénuée de Fort Good Hope a commencé une étude sur les déversements d'hydrocarbures.
- La bande Peigan a obtenu des crédits pour continuer une étude approfondie des répercussions de l'aménagement hydro-électrique de la rivière Oldman.

- Six bandes touchées par le projet de la Nipawin continueront d'en examiner les répercussions sur leurs collectivités.

Les régions devraient continuer à financer un certain nombre d'initiatives, afin de permettre aux bandes de prévoir la création d'emplois, et aussi de déterminer les possibilités commerciales.

Programme RELAIS

Bien que la création d'emplois pour les Indiens en chômage soit un des objectifs de ce nouveau programme, les initiatives du MAINC dans le cadre de RELAIS visent plus particulièrement les objectifs suivants :

- le financement de projets qui moderniseront l'infrastructure communautaire et auront des retombées à long terme au niveau local;
- l'utilisation de façon plus rentable des fonds de l'aide sociale en convertissant les dépenses actuelles à ce chapitre en subventions à l'emploi;
- la création d'emplois pour les Indiens aptes au travail et qui touchent actuellement des prestations d'aide sociale.

Dans le cadre du programme RELAIS, le Ministère accordera la priorité au logement, à la construction et à l'expansion économique, et plus particulièrement aux projets de création d'emplois.

Outre les subventions RELAIS allouées au MAINC, les bandes pourront recourir aux fonds d'investissement, de logement et de fonctionnement provenant du Ministère afin de les injecter dans des projets RELAIS.

Expansion économique des Indiens

L'appui apporté à la Northern Native Fishing Corporation et à l'Association nationale des gens d'affaires indiens, a été un aspect intéressant de ce domaine.

En juin 1982, le gouvernement fédéral approuvait une proposition des Indiens de la côte du Pacifique qui permettrait à trois conseils tribaux de la Colombie-Britannique d'acheter une flottille de pêche de la British Columbia Packers Ltd. La Northern Native Fishing Corporation a donc été créée et les conseils tribaux nishga, northcoast et gitksan-carrier sont devenus les actionnaires de cette entreprise qui a pour but d'entretenir la flottille, d'administrer le transfert des bateaux de la British Columbia Packers Ltd. aux pêcheurs autochtones et de fournir à ceux-ci l'aide dont ils auront besoin pour devenir indépendants.

Cette flottille est entièrement contrôlée par les Indiens; c'est là un exemple d'aide du gouvernement pour conserver une activité traditionnelle et économiquement viable.

Affaires du Nord

Au-delà du 60e, le rôle du MAINC est très varié. Par l'intermédiaire du Programme des affaires du Nord, le Ministère veille :

- au versement des paiements de péréquation aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, paiements destinés au financement des services de types municipaux et provinciaux de ces régions;
- à l'administration de l'utilisation des terres, à la mise en valeur des ressources et à la protection de l'environnement du Nord soit directement, soit en collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

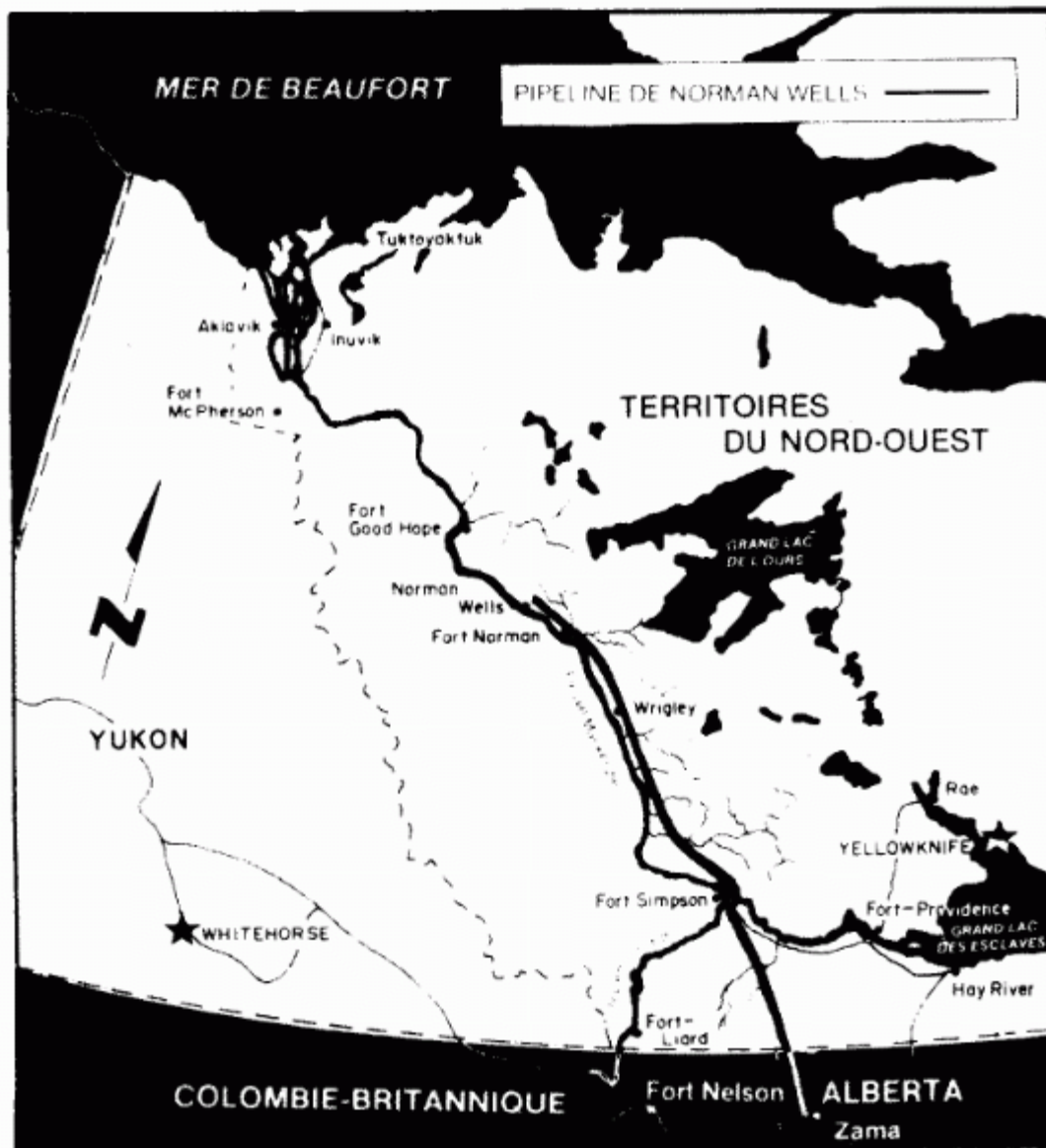
Exploitation des ressources

Mines

Pour le secteur minier du Nord, l'année financière 1982 - 1983 fut une année critique. En raison d'importantes difficultés de trésorerie, la Cyprus Anvil Mining Corporation a fermé sa mine de Faro (Yukon), en juin 1982. La viabilité économique de la mine, qui joue un rôle important dans l'économie du territoire, a été mise en question en raison de la faiblesse des marchés des métaux et des coûts de production élevés.

En janvier 1983, la Pine Point Mines Ltd. a temporairement fermé ses installations d'extraction et de broyage, à Pine Point (T.N.-O.). On a mis à pied 550 des 600 employés; les pertes indirectes ont représenté 110 emplois et 30 millions de dollars par année pour l'économie locale.

Le gouvernement fédéral a multiplié les efforts pour faire face à cette situation. Des négociations intensives ont eu lieu entre les sociétés minières, les syndicats, les ministères fédéraux et les gouvernements territoriaux. En avril 1983, un plan de 50 millions de dollars pour deux ans était proposé pour rouvrir la mine de la Cyprus Anvil à Faro.



Pétrole et gaz

En 1982 - 1983, l'industrie du pétrole et du gaz a dépensé quelque 725 millions de dollars aux fins d'exploration dans le Nord. Pour cette région, les retombées en biens et services ont représenté plus de 65 millions de dollars, et 400 des 3 200 emplois tenus par des Canadiens dans ce secteur, ont été occupés par la population locale. Les sociétés ont foré environ 20 nouveaux puits d'exploration et ont fait cinq découvertes importantes dans l'Extrême-Arctique.

Cette période correspondait à la première année complète de fonctionnement de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, organisme créé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et par celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et ce, en vertu de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada et de la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Au nom du Ministre, l'Administration a négocié de nouveau les conditions d'exploitation, pour 31 millions d'hectares de droits pétroliers et gaziers existants; elle a aussi converti les droits pour 51 accords d'exploration. Les nouveaux programmes de travail devraient encourager le secteur privé à maintenir ses niveaux actuels d'investissements.

Les recettes provenant des droits, des baux et des redevances se sont élevées à environ 2,6 millions de dollars. Dans le Nord, les seuls champs producteurs demeurent Norman Wells (pétrole brut) et Pointed Mountain (gaz naturel).

Norman Wells

En janvier 1983, John Mar fut nommé coordonnateur du projet d'expansion du champ pétrolier de Norman Wells et de construction d'un pipeline. En plus de s'occuper de la réglementation actuelle du projet, le Bureau de coordination du projet (MAINC) s'assure que les habitants de ces régions tirent parti des occasions économiques reliées à ces initiatives.

Les travaux sur le terrain pour ce projet de 1,3 milliard de dollars ont commencé en janvier. En mars, on avait déjà terminé la délimitation de quatre des six îles artificielles qui seront construites dans le Mackenzie. Depuis le début des travaux d'expansion en juillet 1982, on a foré 43 puits.

Au mois de mars, on avait terminé environ 90 p. 100 des travaux de dégagement des droits de passage requis pour le pipeline qui sera construit par l'Interprovincial Pipe Line (NW) Ltd., entre Norman Wells (T.N.-O.) et Zama (Alberta). Ces travaux ont été exécutés par huit entreprises locales en vertu de marchés représentant environ 6,5 millions de dollars.

Audiences publiques

Le Ministère a participé activement au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (P.É.E.E.), en présentant un mémoire sur le rôle du Ministère dans la coordination et la réglementation de l'exploitation - delta du Mackenzie et mer de Beaufort - et dans l'évaluation des Énoncés des incidences environnementales, préparés par les demandeurs. Le MAINC était également représenté aux audiences publiques portant sur l'Énoncé relié au projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière des Esclaves. Il a de plus assisté aux audiences de l'Office national de l'énergie pour le Projet pilote de l'Arctique, et ce, jusqu'au report de ces audiences en septembre 1982. Le Ministère a en outre fourni plus de 600 000\$ aux groupes autochtones et locaux pour préparer des interventions et participer au P.É.E.E., et aux audiences sur le Projet pilote de l'Arctique. Le Ministère a donné des avis sur les lignes de conduite touchant l'exploitation des placers au Yukon.

Environnement

Aménagement et utilisation des terres

Au cours de 1982 - 1983, le MAINC a terminé plusieurs étapes préliminaires du Programme d'aménagement et d'utilisation des terres dans le Nord, programme approuvé par le Cabinet en 1981.

A la suite de rencontres entre les ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les associations autochtones et différents groupes des secteurs public et privé, le Ministère a préparé et distribué un document provisoire portant sur ces questions. La diffusion de ce document a provoqué des réactions positives.

Les discussions ultérieures avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont permis de conclure une entente sur les principes de planification et sur les étapes requises pour la mise en oeuvre du programme. Les discussions avec le gouvernement du Yukon et les associations autochtones continueront en 1983 - 1984.

Plusieurs régions prioritaires ont été délimitées, entre autres la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie, la vallée du Mackenzie, le détroit de Lancaster et le secteur des passes MacMillan et Howard et de la rivière Nahanni.

Détroit de Lancaster

En 1982 - 1983, l'étude de la région du détroit de Lancaster a été poursuivie avec la publication du Livre vert intitulé Étude de la région du détroit de Lancaster : 1980 - 2000, questions et options pour l'utilisation et la gestion de la région. Préparé par un groupe de travail interministériel dirigé par le MAINC, ce livre vert aborde les questions internationales, nationales et régionales qui touchent cette partie unique de l'Arctique canadien. On y présente six options pour la mise en valeur éventuelle de la région, ainsi que deux modèles de planification régionale qui devraient permettre aux Inuit de collaborer avec le gouvernement et l'industrie.

A la suite de la publication de ce document, on a tenu des audiences publiques avec les conseils communautaires et les habitants d'Arctic Bay, de Grise Fiord, de Pond Inlet et de Resolute. Cette phase devrait se terminer avec la tenue d'un atelier de trois jours à Pond Inlet, en juin 1983.

Gestion des ressources en eau

En décembre 1982, le MAINC recevait l'autorisation du Cabinet d'amender la Loi sur les eaux intérieures du Nord. Les modifications proposées visent principalement à consolider l'assise légale de l'administration, par le Ministère, de l'utilisation des eaux qui ne relèvent pas de la compétence des régies territoriales des eaux. Le ministère de la Justice prévoit que les amendements seront prêts sous forme de projet de loi vers le milieu de 1983. Évolution sociale et politique

Coopératives

Au cours de l'année, on a terminé une évaluation du programme de création des coopératives dans le cadre des Affaires du Nord. Cette étude a permis de conclure que les coopératives étaient d'une importance fondamentale pour les autochtones de cette région. En 1982, le chiffre d'affaires de ces sociétés s'est élevé à 34 millions de dollars, et plus de 11 millions ont été versés en salaires et autres paiements. Dans le Nord, les coopératives restent l'employeur le plus important, au deuxième rang après le secteur public.

Pour mieux refléter son appui à ce mouvement, le gouvernement fédéral a transmis aux coopératives les parts qu'il détenait encore dans les Producteurs de l'Arctique canadien, agence centrale pour l'art et l'artisanat inuit dans les Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement est ainsi parvenu à céder l'entière propriété de l'affaire aux autochtones. Cet objectif avait été établi en 1970, lors de l'acquisition des Producteurs de l'Arctique canadien.

Radiotélédiffusion inuit

Avec des contributions totalisant 2,2 millions de dollars en 1982 - 1983, le MAINC a de nouveau apporté son aide à

l'Inuit Broadcasting Corporation, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à la Taqramiut Nipingat Inc., au Nouveau-Québec. Ces deux sociétés préparent chaque semaine environ cinq heures d'émissions en inuktitut; celles-ci sont ensuite diffusées par satellite, via la station relais de Frobisher Bay (T.N.-O.).

En mars 1983, le ministre des Communications, le secrétaire d'État et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien annonçaient une politique commune de radiotélédiffusion dans le Nord et un programme visant la création, à long terme, d'une radiotélédiffusion autochtone. Au cours des quatre prochaines années, quelque 40 millions de dollars seront affectés à ce chapitre. Ce programme sera administré par le Secrétariat d'État. Évolution du Nord

Le gouvernement du Canada a approuvé le concept d'un gouvernement responsable au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, lors d'une décision du Cabinet annoncée en novembre 1982. Pour ce faire, il faudra :

- amender la Loi sur le Yukon afin d'y inclure les dispositions déjà prises en vue de l'instauration d'un gouvernement responsable, à condition de parvenir à un accord définitif sur la revendication globale du Conseil des Indiens du Yukon;
- accepter le principe de la division des Territoires du Nord-Ouest, à condition que les habitants de ces régions et le gouvernement fédéral s'entendent sur les limites géographiques et la répartition des pouvoirs, et sur le règlement des revendications des autochtones. L'accord de l'électorat sur la division proposée est indispensable.

Pour établir un consensus sur toutes ces questions, l'Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest a été créée en 1982. Regroupant des chefs autochtones et des représentants de l'Assemblée législative des T.N.-O., cette Alliance est divisée en deux parties : l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut et l'Assemblée constitutionnelle de la région Ouest. Le gouvernement fédéral apporte une aide financière à l'Alliance.

Bureau des revendications des autochtones

Le Bureau des revendications des autochtones coordonne la réponse du gouvernement aux revendications qui lui sont présentées; il négocie les règlements des revendications et conseille le ministre sur l'évolution des orientations en ce domaine.

Revendications particulières

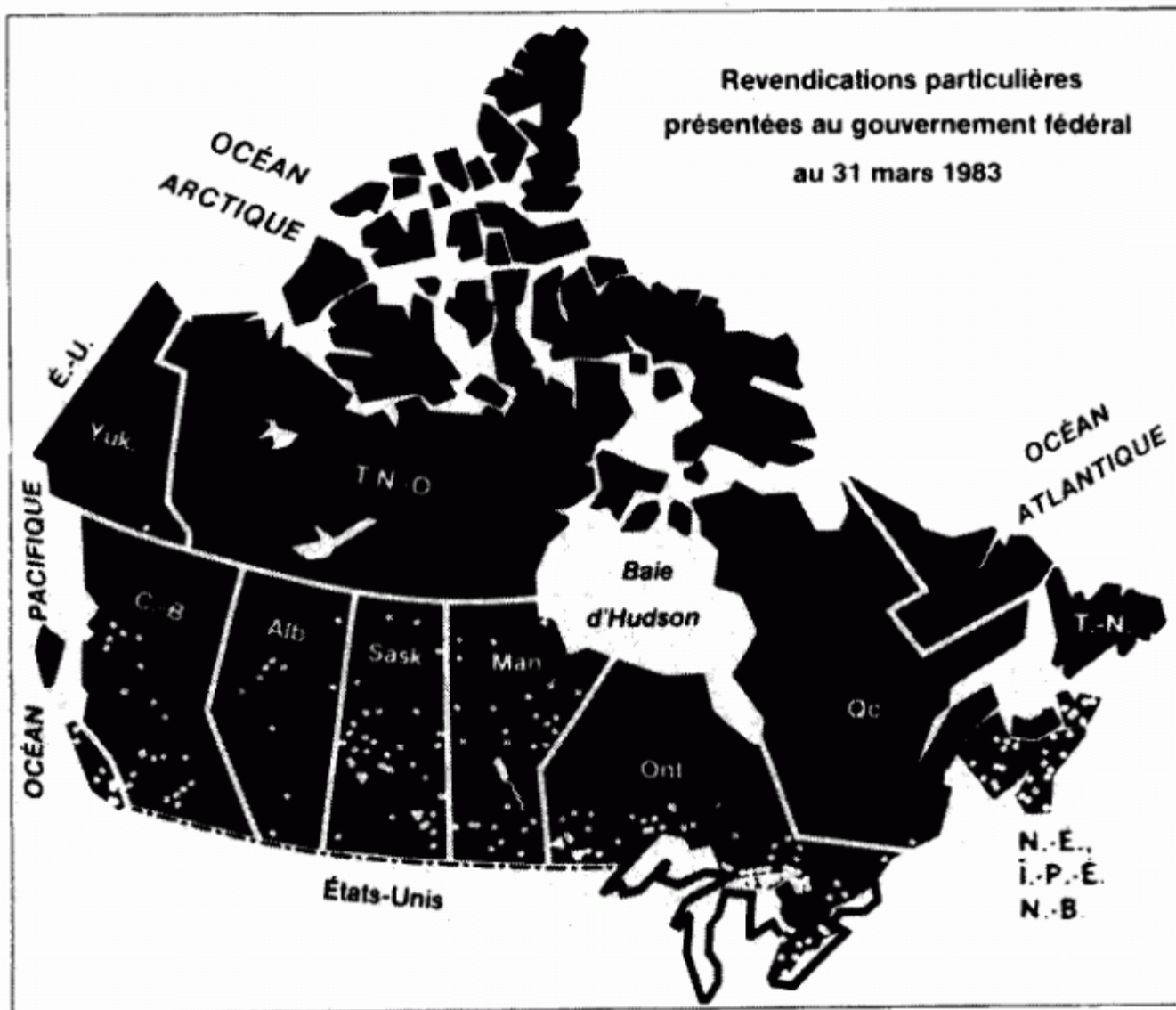
Les revendications particulières portent sur l'administration des terres et autres biens en vertu de la Loi sur les Indiens, et sur le respect des traités signés avec les Indiens. Lorsqu'une revendication particulière est présentée au ministre du MAINC, elle passe par plusieurs étapes, entre autres :

- l'examen, par le Bureau, des faits historiques à l'appui des revendications;
- l'évaluation, par le ministère de la Justice, afin d'établir le fondement légal de ces obligations;
- l'acceptation du dossier par le Ministre s'il y a obligation légale, et le début des négociations;
- le rejet par le Ministre dans l'hypothèse contraire. La demande peut être présentée une autre fois.

Si l'examen des faits révèle qu'il n'existe pas de raisons valables pour amorcer des négociations, le grief peut parfois être réglé par le biais des programmes officiels existants. Les revendications particulières présentées par les autochtones au 31 mars 1983, sont indiquées sur la carte.

Dans les Maritimes, des négociations intensives ont eu lieu avec cinq bandes. On s'est entendu sur les conditions d'un règlement en mars 1983 avec la bande d'Oromocto (Nouveau-Brunswick).

En Ontario, aux voies normales de règlement s'est ajouté un processus tripartite coordonné par la Commission des Indiens de l'Ontario. Dix-sept revendications dont 9 grâce à l'intervention de la Commission, ont fait l'objet soit d'un examen, soit de négociations. On peut noter les points suivants :



- bande n° 58 de Long Lake - revendication acceptée;
- bande de Garden River - conditions de règlement acceptées en mars 1983;
- bande Gibson - la bande et le gouvernement fédéral se sont entendus pour présenter devant les tribunaux un «cas type» afin de préciser un point de droit.

En vertu des traités signés de 1871 à 1908 entre le gouvernement fédéral et les Indiens dans la région qui forme aujourd'hui les provinces des Prairies, soit le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, des réserves devaient être créées pour les bandes signataires. Dans certains cas, les bandes n'ont pas reçu toutes les terres promises; elles ont donc présenté au gouvernement des revendications foncières.

- En Alberta, une revendication fait actuellement l'objet de négociations. Sept autres dossiers en sont au stade de l'examen et deux autres ont été portés devant les tribunaux.
- En Saskatchewan, 26 revendications ont été acceptées en vue de négociations; huit autres font l'objet d'un examen.
- Au Manitoba, 20 revendications ont été acceptées et 7 d'entre elles font l'objet d'un examen. Des négociations ont déjà été amorcées entre la province, les bandes et le gouvernement du Canada.
- En Colombie-Britannique, deux règlements sont à noter :
 - Bande d'Osoyoos, novembre 1982 - Des compensations s'élevant à près de 1 million de dollars ont été accordées pour 28,7 hectares de terre qui furent soit aliénés à des tiers, soit retenus par la province. En vertu de cette entente, la bande recevra 634 908\$ du gouvernement fédéral et 360 000\$ de la province.

- Bande Clinton, mars 1983 - Le gouvernement de la Colombie-Britannique remettra 68,8 hectares à la bande, en plus d'un montant forfaitaire pour les terres aliénées et d'autres aspects de la revendication. La bande recevra 140 000\$ du gouvernement fédéral et 10 500\$ du gouvernement provincial.

Ces deux revendications portent sur les terres «retranchées» : à la suite d'une enquête royale faite en 1916, quelque 13 500 hectares de terre appartenant à 22 bandes avaient été retranchés des réserves sans le consentement de celles-ci. Cette décision fut confirmée en 1920 en vertu d'une loi spéciale. Selon cette loi, les terres des Indiens furent transférées de la Couronne fédérale au gouvernement provincial et, au cours des ans, une partie des terres «retranchées» fut vendue à des tiers. Lorsque des terres ont été perdues de cette façon, une compensation financière est nécessaire.

Treize des 22 revendications portant sur ces terres «retranchées» touchent à des terres aliénées, et, dans ces causes, le gouvernement fédéral est directement impliqué. Des 13 revendications pour lesquelles le gouvernement fédéral propose une compensation financière, trois ont été réglées. Quant aux dix autres, on s'est déjà entendu sur le montant à verser. Pour les revendications portant sur des terres qui ne furent pas aliénées, les négociations continuent sur une base tripartite, bien que le gouvernement provincial doive prendre l'initiative pour parvenir à une entente définitive.

Revendications particulières présentées au gouvernement fédéral au 31 mars 1983

Revendications globales

Les revendications globales sont fondées sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres, elles sont acceptées en vue de négociations lorsqu'il est possible de démontrer que le titre de propriété des terres n'a fait l'objet d'aucune définition par le gouvernement (traités ou autre accord). Les négociations menées dans le cadre de ces revendications portent sur des terres, des compensations financières, des droits de chasse et de pêche et d'autres avantages; elles peuvent aussi conduire à l'autonomie politique sur le plan local. Le processus de règlement comporte la participation des gouvernements provinciaux ou territoriaux lorsque leurs domaines de compétence sont en cause (par exemple, les terres, la faune, etc.).

Le Bureau des revendications des autochtones a le mandat de négocier en tout temps six revendications globales.

Conseil des Indiens du Yukon

Sous la direction du négociateur fédéral en chef, Dennis O'Connor, C.R., plus de 30 sous-ententes ont été signées, y compris une sous-entente portant sur des compensations financières représentant quelque 183 millions de dollars qui seront versés sur une période de vingt ans. L'ensemble a été cependant retardé lorsque des divergences sur un certain nombre de questions ont surgi entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon. Ces divergences ont poussé ce dernier à se retirer des négociations en décembre 1982. Les discussions entre les deux gouvernements se sont néanmoins poursuivies en vue de lever le plus tôt possible ces différends et de reprendre les négociations tripartites.

Conseil attikamek-montagnais du Québec

En mars 1982, à la suite de la nomination du négociateur fédéral en chef, Anthony Price, des discussions ont eu lieu entre le Conseil et les gouvernements provincial et fédéral. Les négociations tripartites ont commencé à la fin de mars 1983.

Fédération Tungavik du Nunavut (affiliée à l'Inuit Tapirisat du Canada)

En novembre 1982, l'annonce du Cabinet sur une éventuelle division des Territoires du Nord-Ouest a énormément facilité les négociations, car le principe d'une division avait été proposé par l'Inuit Tapirisat du Canada en 1976. Une décision finale dépendra du consensus qui s'établira parmi la population locale sur plusieurs points ainsi que du règlement des revendications foncières dans les T.N.-O. Les négociations sur les terres et les ressources se sont poursuivies, Thomas Molloy intervenant à titre de négociateur fédéral en chef. A la fin de mars 1983, une proposition d'entente sur la faune a fait l'objet d'un examen.

Comité d'étude des droits des autochtones

Une entente de principe a été signée en 1978 entre le gouvernement fédéral et le Comité qui représente les Inuvialuit (Inuit de l'Arctique de l'Ouest). Les négociations en vue d'une entente définitive ont repris avec la nomination, en octobre 1982, du négociateur fédéral en chef, Simon Reisman. En novembre, on avait déterminé les principaux facteurs de la négociation, et les discussions officielles reprenaient en janvier 1983.

Nation dénée et Association des Métis des T.N.-O.

Les négociations relatives aux revendications des Dénés et des Métis de la vallée du Mackenzie, coordonnées par le négociateur fédéral en chef, David Osborn, ont progressé avec le paraphe d'une entente sur l'admissibilité et l'inscription, questions en litige depuis plusieurs années. Ces négociations devaient en outre porter sur les terres et les ressources naturelles, sur la participation à l'exploitation du champ pétrolier de Norman Wells et sur le règlement des recouvrements d'intérêt avec les groupes revendicateurs voisins.

Conseil tribal nishga

Les négociations ont repris avec la nomination de John Bene à titre de négociateur fédéral en chef en juin 1981. Des

progrès ont été réalisés au chapitre de la pêche. En collaboration avec le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral étudie la possibilité de recourir à une demande fédérale-provinciale pour les négociations avec les Nishga.

Outre cette revendication, quatre autres revendications globales ont été acceptées aux fins de négociations en Colombie-Britannique; 11 sont actuellement à l'étude et 10 autres devraient être présentées prochainement. Toute négociation future de cette sorte dans cette province sera soumise à la participation du gouvernement provincial qui a toutefois déclaré que la revendication des Nishga devrait être réglée en premier.

L'Association Inuit du Labrador et l'Association naskapie-montagnaise-innu ont continué à étayer divers éléments de leurs revendications. Des discussions bilatérales ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador afin de préciser les rôles et les domaines de compétence. Cette situation devrait donner l'occasion à toutes les parties de mieux préparer leurs positions, et d'accélérer les négociations lorsque le processus reprendra.

Administration

Le Programme de l'administration joue un rôle clé au MAINC. Même si les autres programmes offrent des services aux «groupes clients» ou participent aux négociations des revendications, ils reposent tous sur des lignes directrices, des conseils et des services de soutien fournis par l'administration.

Dans un climat politique complexe, rendu encore plus difficile par les compressions budgétaires, il incombe à l'administration d'utiliser de manière plus rentable et plus valable ses ressources financières, humaines et matérielles.

Finances et Services professionnels

Au cours de l'année financière, la Direction générale des finances s'est attachée à améliorer les bases de données et les moyens mis à la disposition des cadres supérieurs. Pour assurer une bonne utilisation des ressources, il est essentiel de mettre au point renseignements et méthodes, et ce, grâce à la planification, aux projets d'amélioration de la gestion et à une affectation plus efficace des années-personne.

Pour mieux seconder les programmes du Ministère, les Services de gestion ont élaboré un plan à long terme touchant les systèmes. Ce plan sera orienté vers l'utilisation d'informations transmises par ordinateur et l'introduction d'une méthode en matière de gestion des données. C'est en quelque sorte un plan d'action pour l'utilisation de l'informatique, dans le domaine de la planification, et du contrôle des programmes.

Cette direction générale a fait un pas important vers l'introduction de la bureautique, en intégrant ses ressources dans les secteurs de l'informatique, du traitement de textes et des télécommunications. Elle a entrepris d'installer un réseau de micro-ordinateurs «intelligents» qui serviront de support à la réalisation de fonctions multiples et à l'établissement de liaisons entre l'administration centrale, les régions.

La Direction générale des services techniques et des marchés a été réorganisée afin d'améliorer ses compétences en matière d'adjudication de marchés et de gestion de projets. Parmi ses réalisations, citons la mise au point de systèmes et de marches à suivre dans le secteur du logement, et ce, en collaboration avec la S.C.H.L.

En matière d'adjudication de marchés, on a accompli des progrès importants grâce à la formation du personnel, à l'établissement de directives et à la création d'unités régionales.

Des mesures ont été prises afin d'améliorer les méthodes dans les domaines de l'inventaire des biens, de l'évaluation des projets d'investissement et de l'économie de l'énergie. En outre, la direction générale en collaboration avec Travaux publics Canada a appliqué à Big Cove (N.-B.), les normes de construction d'écoles.

L'accent a été mis sur les techniques de pointe et sur l'adjudication de marchés grâce à des cours donnés aux bandes et au personnel régional; des publications techniques destinées aux bandes ont également été préparées.

La direction générale a administré le programme de construction de routes dans le Nord, au coût de 19 millions de dollars, ainsi que le programme RELAIS - secteur du MAINC; 13 projets ont été approuvés, ce qui représente 1 030 310\$.

En vue d'établir un cadre de gestion et de responsabilité, et d'augmenter la valeur des ressources financières investies par le Ministère, le Projet d'amélioration de la gestion (PAG) a été lancé en 1981. L'année financière 1982 - 1983 correspondait à la Phase II de ce projet dont les objectifs sont les suivants :

- la définition précise des projets du Ministère et des moyens à prendre pour les réaliser;
- la définition et l'explication des concepts de responsabilité; l'administration et le fonctionnement du Ministère tout en s'assurant que ces activités sont complétées par des méthodes et des systèmes pertinents.

Dans la Partie III du Budget des dépenses 1983 - 1984 déposé au Parlement, on peut trouver un bon exemple des

efforts faits dans le cadre du PAG. On y décrit en effet le plan des dépenses du MAINC et on y présente des détails sur trois programmes, au chapitre notamment des résultats attendus selon les sommes investies. A la fin de l'année financière, on peut demander des comptes aux gestionnaires sur les résultats qu'ils ont réellement obtenus. La Partie III présente l'objectif du PAG : il ne s'agit pas d'améliorer la gestion, mais plutôt de modifier le style d'administration, c'est-à-dire passer d'une gestion «par activité» à une gestion «pour les résultats».

Orientations générales

Les Orientations générales ont des attributions assez vastes dans les domaines de la planification générale, de l'élaboration des lignes de conduite sur les questions touchant le mandat du ministère, des affaires intergouvernementales, de la recherche, de l'évaluation et des services de secrétariat fournis au ministre et au sous-ministre. Entre autres faits saillants en 1982 - 1983, mentionnons :

- le rôle prépondérant joué dans la préparation de la Conférence des premiers ministres, grâce à une analyse détaillée des questions à l'ordre du jour;
- l'appui donné au ministre lors des différentes négociations tripartites menées avec les Indiens et les gouvernements provinciaux, en particulier au chapitre de la participation des Indiens dans la gestion de la pêche en Ontario et de la protection de l'enfance indienne au Manitoba;
- une collaboration étroite avec Affaires extérieures Canada au sujet de rencontres internationales traitant des questions autochtones, comme le groupe de travail des Nations unies sur les populations autochtones;
- la gestion de quelque 19 millions de dollars accordés aux groupes autochtones pour leur permettre de mener à bien leurs revendications;
- onze études sur des programmes importants tels que le logement, l'expansion économique des Indiens, et la gestion des ressources dans le Nord.

Étant donné la nécessité de tenir des consultations et des discussions au sujet de la question de l'autonomie politique des bandes, le Ministre a soumis ces questions, ainsi que celles traitant de la discrimination selon le sexe dans la Loi sur les Indiens, au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, en août 1982.

Après avoir terminé ses travaux sur la discrimination, le Comité a formé un sous-comité de l'autonomie politique des Indiens. Ce groupe, qui comprend des représentants de l'Assemblée des premières nations, du Conseil national des autochtones du Canada et de l'Association des femmes autochtones du Canada, a visité toutes les régions du pays pour connaître les différents points de vue présentés par les bandes, les conseils tribaux et les associations indiennes.

Le Ministre s'est présenté au Sous-comité au début des audiences, en novembre 1982. A cette occasion, il a déposé deux documents portant sur l'autonomie politique des bandes, documents destinés à servir de point de départ aux discussions. Le Ministère prévoit la publication du rapport en septembre 1983.

Communications

La Direction générale des communications, dont le mandat est d'expliquer au public les orientations et les programmes du Ministère, fournit une gamme de services aux programmes, dans les domaines tels que les relations avec la presse, la préparation d'événements spéciaux, les enquêtes publiques, la publication de documents, la tenue d'expositions et la présentation de films. Elle est aussi chargée de l'établissement de normes en matière de communications. Il s'agit avant tout :

- d'établir des moyens valables d'information interne pour faire connaître au personnel les objectifs du Ministère;
- de créer des relations avec les «groupes clients» et les autres groupes intéressés, afin de s'assurer que les objectifs, les orientations et les programmes du MAINC sont bien compris.

Parmi les faits saillants en 1982 - 1983, mentionnons :

- le journal du personnel, Intercom, qui a reçu un prix de l'Institut des services d'information dans la catégorie des publications internes;
- la mise au point d'une méthode pour réduire le volume et le coût des publications du Ministère et s'assurer qu'elles reflètent les objectifs retenus;
- l'organisation d'une importante tournée de la presse dans le Nord afin de faire connaître les activités et les objectifs du Ministère;
- la publication d'un nouveau bulletin trimestriel intitulé Lettre du Ministre. Distribué directement aux Indiens et aux associations indiennes, ce bulletin traite des questions qui les touchent directement et qui sont actuellement à l'étude;
- des expositions spéciales présentées à l'occasion de l'Exposition nationale du Canada, de l'Exposition nationale du Pacifique, d'Expo-Québec et des Red River Days, à Winnipeg. L'exposition itinérante Traditions et Changement s'est rendue dans 16 localités des Maritimes, ainsi qu'à Whitehorse et à Vancouver;
- lors de la Conférence des premiers ministres, la direction générale a joué un rôle important dans le secteur de l'information. Elle a notamment distribué à la presse des dossiers d'information détaillés sur toutes ces questions.

Personnel

Pour permettre aux gestionnaires de mieux cerner la question des ressources humaines, le Ministère a introduit un mode de planification à long terme (planification pluriannuelle des ressources humaines) dans le cadre de son plan d'exploitation.

Entre autres initiatives prises, citons :

- le centre d'orientation et de planification de carrière;
- le recours à des consultations plus nombreuses entre la direction et les syndicats;
- la création d'un programme d'information pour renseigner les employés sur les activités du Personnel;
- le programme Action positive pour favoriser l'égalité d'accès à l'emploi;
- un projet d'amélioration de la gestion en vue de déterminer de meilleures méthodes de direction et de dotation dans le secteur des ressources humaines.

Le mouvement du personnel a décliné au cours de 1982 - 1983. Moins d'employés permanents ont quitté le Ministère; quant aux cadres intermédiaires et supérieurs, leur taux de roulement n'a été que de 8 p. 100, soit une baisse par rapport au taux de 16,3 p. 100, enregistré en 1981 - 1982. Le Ministère a donc connu une certaine stabilité avec moins de postes libres et une utilisation moindre des employés temporaires. En outre, cette stabilité a été renforcée par un

ralentissement des programmes de délégation de pouvoirs aux bandes.

Le lancement d'un programme spécial de formation des cadres supérieurs d'origine autochtone a été un fait marquant. Onze directeurs autochtones ont été choisis dans toutes les parties du Canada; diverses fonctions de direction leur ont été confiées dans les régions et à l'administration centrale. Au cours des deux prochaines années, ces directeurs recevront une formation plus approfondie et exécuteront des tâches qui les prépareront directement à occuper des postes au niveau de la haute direction du Ministère.

Proportion d'autochtones, de femmes et de francophones parmi les employés permanents

...	mars 1982			mars 1983		
...	I	II	III	I	II	III
Niveaux intermédiaire et supérieur	9,6%	12%	13,6%	10,1%	12,5%	14,8%
Niveau subalterne et services de soutien	26,1%	57%	12,7%	27,8%	57%	13,7%
Autochtones : I
Femmes : II
Francophones : III

Recherche et publications

Au cours de l'année financière 1982 - 1983, de nombreux travaux de recherche dans différents secteurs ont été menés, en particulier par les Orientations générales et le Programme des affaires du Nord.

Affaires du Nord

- Dans le cadre du programme de recherche sur l'utilisation des terres arctiques (RUTA), mentionnons : trois études portant sur l'uranium dans la région centrale du Keewatin; l'achèvement des travaux sur le terrain portant sur la charge nutritive des lacs subarctiques; la poursuite des études interministérielles dans la mer de Beaufort, sur la dynamique des sédiments et le pergélisol sous-marin.
- Sept autres volumes de la série Études environnementales ont été publiés dans le cadre des programmes RUTA et É.E.M.E.A. (Études de l'environnement marin de l'est de l'Arctique).
- Le Projet d'étude des déversements d'hydrocarbures à l'île Baffin a continué. Dans ce contexte, on a entrepris d'étudier les répercussions de ces déversements sur les mammifères marins.
- Plusieurs études ont en outre été financées; elles portaient sur le comportement des baleines, relié au passage des brise-glace et sur la présence d'oligo-éléments dans les environs de la Petite île Cornwallis.
- Robert M. Bone, professeur au département de géographie de l'Université de la Saskatchewan, prépare actuellement pour le compte du MAINC une base de données destinée à étudier les changements démographiques, économiques et sociaux entraînés par le projet de construction d'un pipeline et d'expansion du champ pétrolier de Norman Wells. Cette base contiendra des renseignements sur la population, les professions et les revenus, une enquête sur la fonction publique et les commerçants, une étude sur l'étendue et l'importance de l'économie traditionnelle, une autre sur l'accueil réservé au projet de Norman Wells et une enquête sur le comportement des consommateurs.
- A.A. Meyerhoff a rédigé pour le compte du MAINC un rapport intitulé *The USSR Northern and Far Eastern Coasts : Petroleum Geology and Technology, Mining Activities, and Environmental Factors*, et portant sur les sujets suivants : la géologie des régions au large des côtes des secteurs nord et extrême-est de l'URSS; une évaluation des réserves pétrolières et gazières de ces régions, un examen des techniques de pointe, tant nationales qu'étrangères dont dispose l'URSS, un examen des problèmes reliés à l'exploitation le long du littoral et en mer, un aperçu des problèmes environnementaux des secteurs nord et extrême-est de l'URSS.

Orientations générales

- La Direction de la recherche a publié une étude faite par Ignatius LaRusic; elle porte sur les cinq premières années d'application du Programme de la sécurité du revenu pour les chasseurs et les piégeurs cris (un des aspects de la Convention de la Baie James et du Nord québécois); ce document est intitulé *La sécurité du revenu pour les Indiens vivant de la chasse*.
- Par l'intermédiaire du Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, la Direction de la recherche offre ses services aux personnes qui s'occupent d'étayer les revendications des groupes, des bandes et des associations autochtones, elle mène également des travaux sur plusieurs questions se rapportant à l'histoire des autochtones. En 1982 - 1983, le Centre a joué un rôle dans les négociations des revendications en fournissant des conseils de recherche et en offrant l'accès à l'information pour plus de 1 300 demandes de chercheurs travaillant au nom des revendicateurs autochtones. Entre autres documents publiés au cours de l'année, mentionnons :
 - *Les études autochtones au Canada, Guide de recherche*, par Robert Allen. Il s'agit d'un manuel qui sera mis à jour tous les deux ans et qui décrit les divers cours et programmes d'études autochtones offerts par les universités canadiennes. Ce guide indique les associations autochtones et les centres de ressources; il présente quelques programmes comparés d'études autochtones ainsi qu'une bibliographie de la littérature comparée.
 - *Indian History and Claims : a research handbook*, par Bennett McCardle. Destiné aux chercheurs travaillant sur les revendications des autochtones, cet ouvrage en deux volumes énumère les différents documents historiques disponibles et décrit la façon de les utiliser pour étayer les revendications particulières. L'auteur traite abondamment de méthodologie afin de bien présenter une revendication

(document à chercher, sources, rédaction etc...)

Parmi les rapports de recherche actuellement en cours de préparation, mentionnons l'étude en deux parties sur les relations entre le Québec et les Indiens de l'époque de la colonie jusqu'à la Confédération, ainsi qu'un examen de l'histoire et des revendications des autochtones du Nord.

Publications

Au cours 1982 - 1983, le Ministère a publié un certain nombre de documents. On peut obtenir ces textes en s'adressant au Kiosque de renseignements, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa (Ontario) K1A 0H4.

Programme annuel des dépenses dans le Nord 1982 - 1983

Les activités du gouvernement dans le Nord 1981 - 1982 Élimination de la discrimination selon le sexe dans la Loi sur les Indiens

Répertoire des lois relatives aux Indiens 1876 - 1978 Étude de la mise en oeuvre par le gouvernement fédéral de la Convention de la Baie James et du Nord québécois

Mines et minéraux, Activités 1981

Pétrole et gaz, Activités 1981

En toute justice, une politique des revendications des autochtones

Dossier en souffrance, une politique des revendications des autochtones

Revendications des autochtones, sommaire, 1983

LES RÉGIONS

Dans les bureaux régionaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le personnel joue un rôle important au niveau de la réalisation des programmes et des services offerts aux différents «groupes clients» du Ministère.

Les bureaux régionaux sont le lien indispensable entre la politique conçue par l'administration centrale et les services dispensés sur place. Ils apportent leur collaboration dans de nombreux secteurs, notamment au niveau local pour les services de formation et de consultation destinés aux bandes et aux collectivités. Ils interviennent également dans les consultations et les négociations tripartites sur des questions particulières comme les revendications foncières, l'administration des bandes indiennes, les programmes sociaux et pédagogiques, les répercussions de l'exploitation des ressources et la gestion de l'environnement.

Le Ministère est divisé en neuf régions : l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse), le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le Programme des affaires indiennes et inuit a un bureau dans chaque région tandis que le Programme des affaires du Nord a des bureaux au Yukon et dans les T.N.-O.

Bureaux régionaux

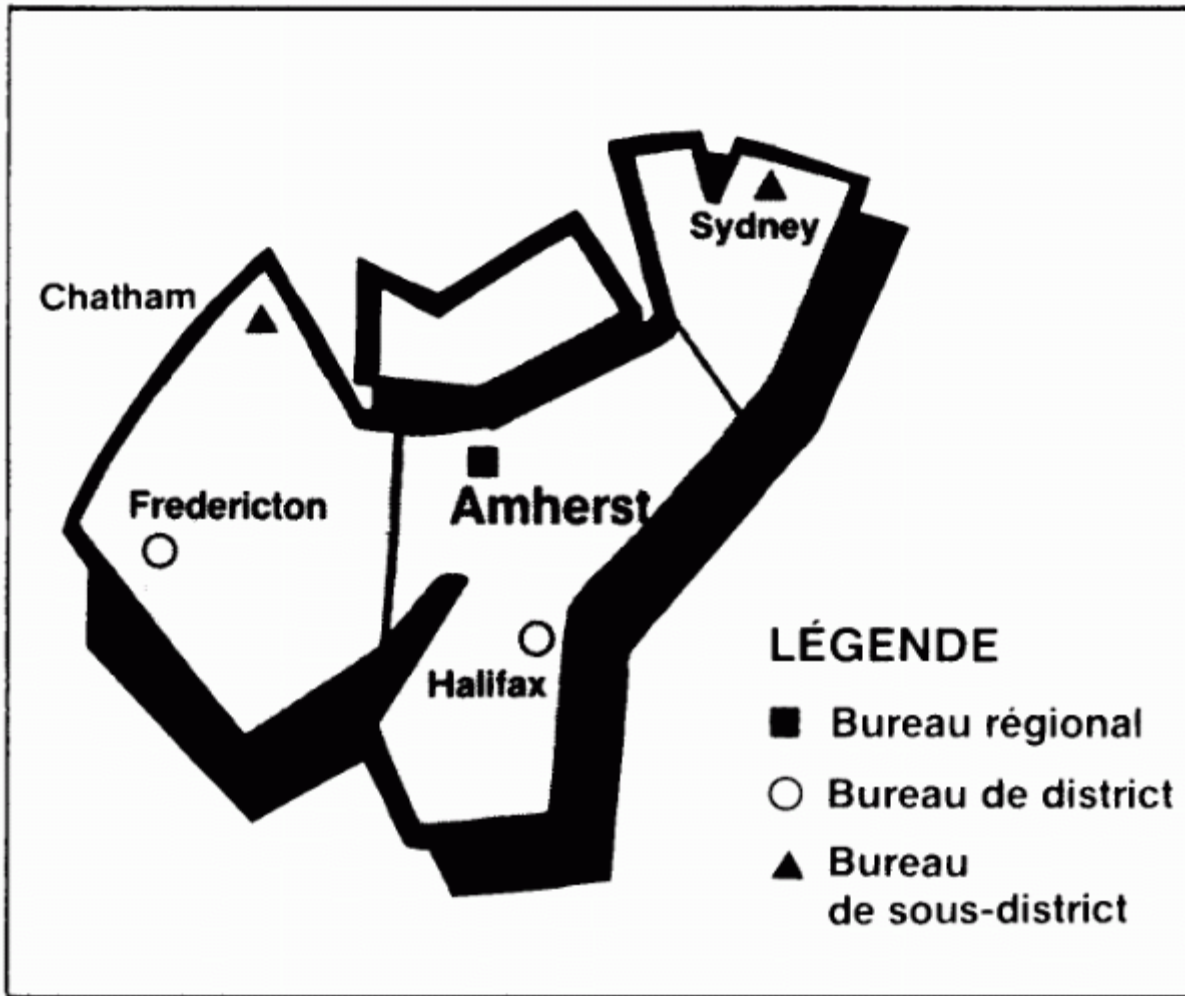


LÉGENDE Bureau régional Bureau de district Bureau de sous-district Centre de service

Nouvelle-Écosse	...
1.	Halifax
2.	Amherst
3.	Sydney
Nouveau-Brunswick	...
4.	Fredericton
5.	Chatham
Québec	...
6.	Sept-Iles
7.	Québec
8.	Montréal
9.	Val-d'Or
Ontario	...
10.	Peterborough
11.	Toronto
12.	Brantford
13.	London
14.	Sudbury
15.	Moose Factory
16.	Geraldton
17.	Thunder Bay
18.	Fort Frances
19.	Sioux Lookout
20.	Kenora
Manitoba	...
21.	Winnipeg
22.	Thompson
Saskatchewan	...
23.	Yorkton
24.	Fort Qu'Appelle
25.	Regina
26.	Saskatoon
27.	Prince-Albert
28.	Shellbrook
29.	Meadow Lake
30.	North Battleford
Alberta	...
31.	St-Paul
32.	Lethbridge

33.	Calgary
34.	Edmonton
35.	Fort McMurray
36.	High Level
Colombie-Britannique	...
37.	Fort St. John
38.	Prince-George
39.	Williams Lake
40.	Vancouver
41.	Nanaimo
42.	Campbell River
43.	Prince-Rupert
44.	Terrace
45.	Hazelton
Yukon	...
46.	Watson Lake
47.	Teslin
48.	Whitehorse
49.	Haines Junction
50.	Carmacks
51.	Beaver Creek
52.	Mayo
53.	Dawson
54.	Ross River
Territoires du Nord-Ouest	...
55.	Inuvik
56.	Norman Wells
57.	Fort Simpson
58.	Yellowknife
59.	Hay River
60.	Fort Smith
61.	Rankin Inlet
62.	Baker Lake
63.	Frobisher Bay
64.	Fort-Liard

Atlantique



Cette région dessert 11 896 Indiens inscrits regroupés en 29 bandes.

Faits saillants

*Une entente a été conclue au sujet de la revendication foncière de la bande d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick. En vertu de cette entente, la bande recevra un montant de 2,5 millions de dollars à titre de règlement complet.

*La Direction du génie et de l'architecture a administré 77 projets de construction, dont la mise en chantier d'une école dans la réserve de Red Band (1,2 million de dollars) et d'une autre à Big Cove (3,2 millions de dollars). La construction de ces écoles devrait se terminer en 1983 - 1984. En outre, plus de 3 millions de dollars ont été dépensés pour la construction ou la rénovation de 96 unités.

*Dans la région, 57 étudiants indiens se sont inscrits à des programmes pédagogiques spéciaux : 17 ont suivi le programme destiné aux enseignants micmacs, dispensé au Nova Scotia Teachers College, à Truro (N.-É.), et les 40 autres se sont inscrits au baccalauréat en Éducation à l'Université du Nouveau-Brunswick.

*A la fin de 1982 - 1983, le personnel d'origine autochtone avait augmenté de 8 p. 100 par rapport à l'année financière précédente, ce qui représente un total de 53 autochtones. On a tenu 127 concours couvrant toutes les catégories et tous les

groupes de la région.

*Les associations indiennes ont accepté une importante responsabilité en préparant et en coordonnant la formation des bandes dans le cadre d'un institut de formation en gestion pour les bandes. A cette fin, une partie importante des fonds alloués à la formation des bandes a été gérée par les bureaux de district. Quinze gendarmes spéciaux ont participé à un cours de recyclage de six semaines tenu à l'Atlantic Police Academy (Île-du-Prince-Édouard).

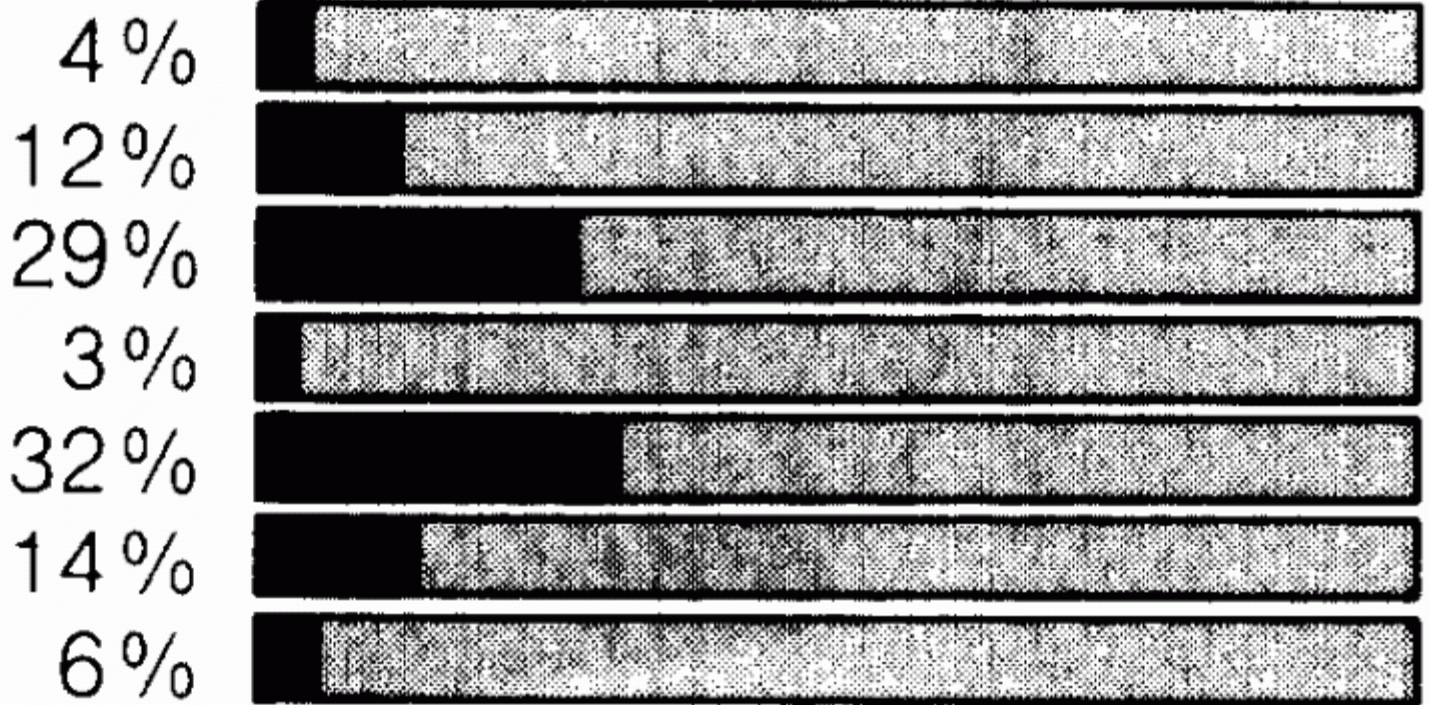
*Des comités d'examen des vérifications ont été institués et le mode des réunions pour l'étude des rapports mensuels sur les écarts a été modifié. Le concept de rencontre a été retenu pour ce genre de discussions. Un directeur fait maintenant une présentation au directeur des Opérations, alors que le directeur des Finances fournit aide et conseils.

*Une nouvelle entente fédérale-provinciale sur l'aide familiale et la protection de l'enfance a été négociée avec quatre bandes indiennes. On prévoit la signature d'une entente cadre au début de 1983 - 1984. En vertu de cette entente, les services dispensés dans les réserves seront financés par le gouvernement fédéral, soumis à la législation provinciale, mais prévus et organisés par les Indiens.

*L'exposition itinérante nationale Traditions et Changement s'est arrêtée à 16 endroits dans les Maritimes.

Budget : 57 849 200\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983*



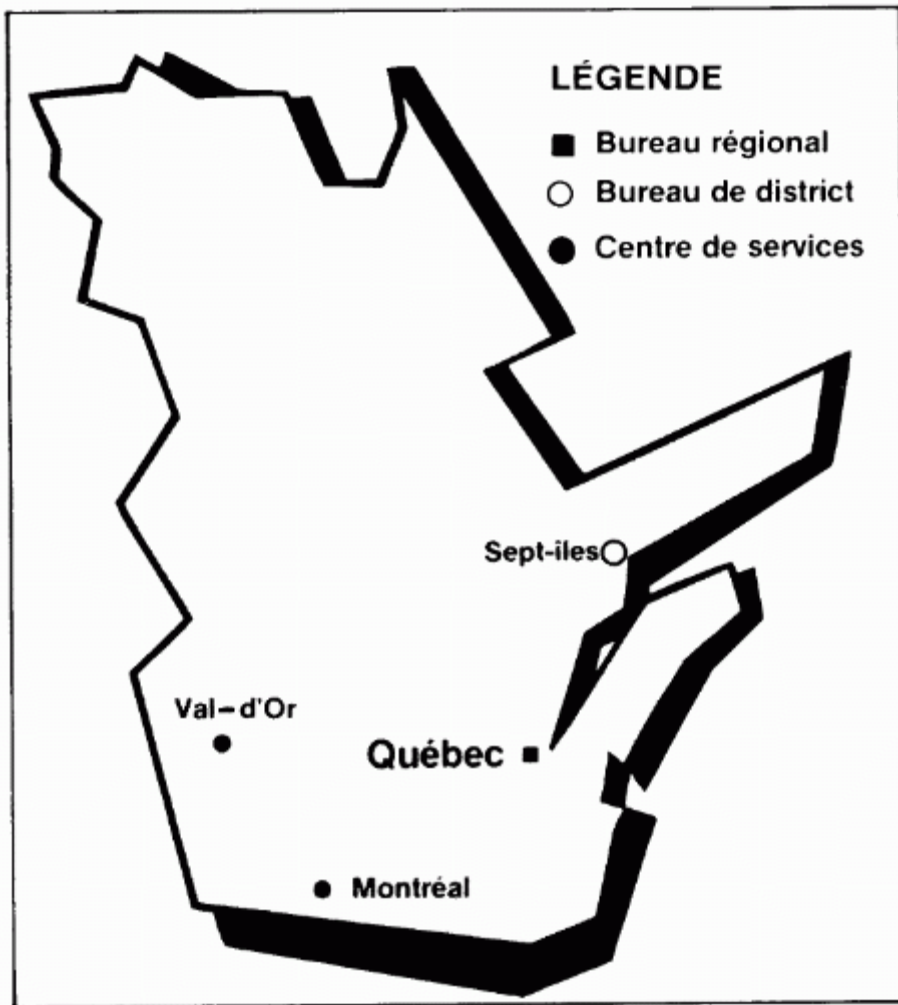
Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Services sociaux
Infrastructure communautaire
Administration par les bandes

[*Dans toutes les régions, les pourcentages incluent les traitements versés au personnel du Ministère.]

Perspective

La région continuera d'encourager le principe d'une administration locale indienne et du transfert aux bandes du contrôle des programmes, des services et des budgets. En 1983 - 1984, l'infrastructure communautaire sera modernisée grâce au programme de construction. On prévoit en effet 27 projets d'investissement, dont l'achèvement des écoles de Red Band et de Big Cove et la mise en chantier d'une nouvelle école à Wagmatcook. Le programme de fonctionnement et d'entretien sera étroitement surveillé afin d'améliorer les installations d'entretien dans les réserves.

Québec



Cette région dessert 33 050 Indiens inscrits regroupés en 39 bandes et 5 565 Inuit vivant dans 15 communautés inuit.

Faits saillants

*Dans le cadre de l'évaluation des répercussions de la mise en valeur des ressources sur les communautés autochtones, trois projets ont été lancés pour une somme de 556 000\$ afin de mener des recherches sur l'impact socio-économique de projets tels que Archipel (région de Montréal) et Nottaway-Broadback-Rupert (région de la baie James). Grâce à ces montants, certains groupes ont amorcé ou poursuivi des négociations en vue d'atténuer les aspects négatifs de ces projets et d'adopter des mesures bénéfiques, sans oublier de tirer parti des retombées économiques et de protéger l'environnement. Le Grand conseil des Cris, la Société Makivik et le Conseil de bande de Kahnawake (Caughnawaga) en sont les principaux bénéficiaires.

*Une somme de 5,5 millions de dollars a été versée à l'Administration régionale crie pour l'aménagement de l'infrastructure à Wemindji; les travaux seront répartis sur trois ans. Au cours de 1982 - 1983, un total de 9,7 millions a été accordé au chapitre du logement, de l'infrastructure et de l'électrification pour l'ensemble des communautés cries.

*Le 8 juillet 1982, le gouvernement fédéral approuvait l'affectation de 61,4 millions de dollars, après l'examen de la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Ces fonds seront dépensés en cinq ans. Chez les Cris,

les secteurs suivants seront touchés : logement, électrification, adduction d'eau et égouts, voirie, etc. Chez les Inuit, une partie de ce montant sera utilisée pour construire des habitations et des écoles.

*La Direction du développement économique (région du Québec) a participé au financement d'un magasin général à Weymontachie et d'une épicerie à Maniwaki. Des investissements de l'ordre de 503 000\$ ont été faits dans le premier cas, et dix emplois permanents ont pu être créés. A Maniwaki, il s'agit d'un montant de 535 000\$ et de la création de sept emplois permanents. Grâce à ces initiatives, ces localités peuvent subvenir à leurs besoins essentiels.

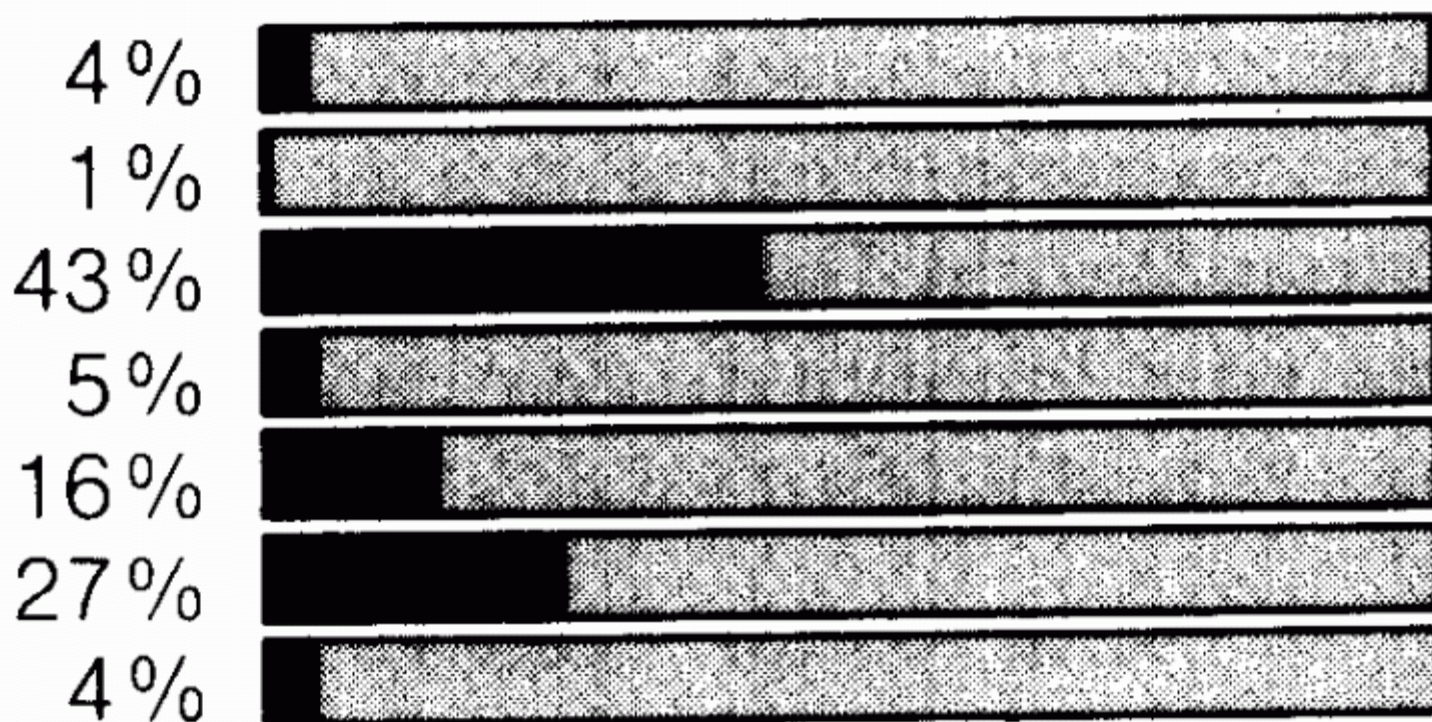
*Pour la première fois, une centaine de représentants des communautés indiennes se sont réunis à Québec pour jeter les bases d'une prise en charge de leurs écoles. Les thèmes à l'étude étaient : le droit à l'éducation, les objectifs indiens dans le secteur de l'éducation, la création d'un groupe provincial de travail, la consultation.

*Des programmes spéciaux ont été réalisés avec l'Université du Québec afin de faciliter le transfert des compétences dans les domaines de l'éducation, de l'administration et des services sociaux. Vingt-cinq Indiens ont reçu leur diplôme en pédagogie et 225 autres sont inscrits dans cette spécialité. Dans le secteur du travail social, 25 Indiens poursuivent leurs études pour obtenir un certificat d'enseignement qui leur permettra de travailler dans les centres de services sociaux et de mieux servir les groupes autochtones.

*Vingt-deux agents d'aide sociale, à l'emploi des bandes ou du Ministère, participent à un cours de formation d'administrateurs de l'aide sociale, dispensé par l'Université St. Francis Xavier à Antigonish (N.-É.). De ce nombre, six autochtones et six non-Indiens sont déjà diplômés; dix autres personnes devraient l'être prochainement. Grâce à ces cours, ces agents seront mieux préparés à intervenir auprès des bénéficiaires de l'aide sociale dans les réserves de la région.

Budget : 143 364 300\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



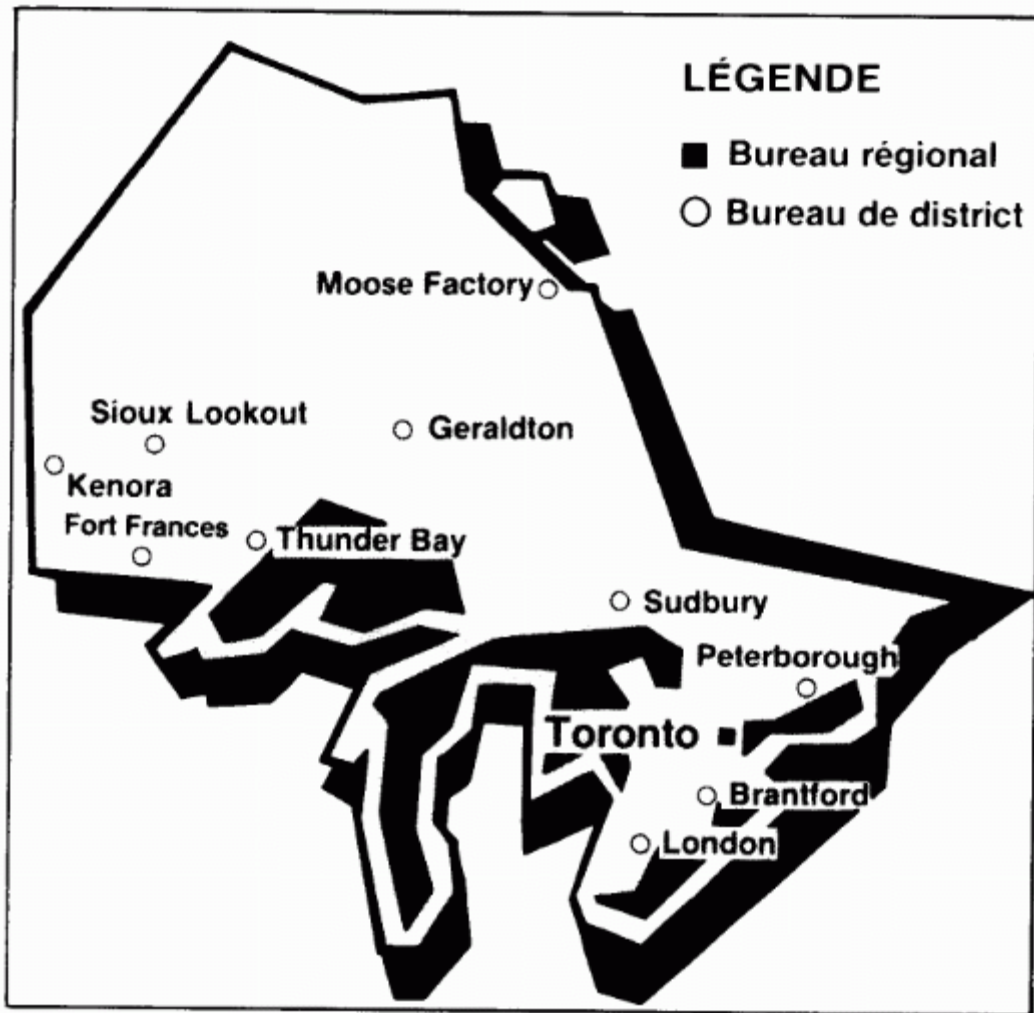
Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Services sociaux
Infrastructure communautaire
Administration par les bandes

Perspective

Au cours de 1983 - 1984, la région entend poursuivre le travail de consolidation des administrations locales et régionales autochtones. Ces dernières devraient administrer 75 p. 100 environ du budget d'entretien et de fonctionnement de la région et 80 p. 100 des immobilisations.

Compte tenu des domaines de compétence déjà transférés aux bandes, notamment au niveau des programmes et des services, on s'attachera à faire participer davantage les autochtones aux prises de décisions. Dans ce contexte, des méthodes de consultation seront instaurées et l'on cherchera à élaborer des lignes de conduite répondant mieux aux conditions sociales et économiques des autochtones du Québec.

Ontario



Cette région dessert 73 000 Indiens inscrits regroupés en 115 bandes.

Faits saillants

*Un directeur associé autochtone (Opérations) a été nommé en novembre 1982, par le biais de la Direction des programmes d'emploi des autochtones. La région emploie maintenant 270 Indiens, ce qui représente 35 p. 100 du nombre d'années-personne affecté à l'Ontario; de plus en plus de fonctionnaires autochtones occupent des postes au niveau intermédiaire.

*En 1982 - 1983, on a lancé 39 projets de planification communautaire. Les conseils de bandes ont déterminé les orientations à donner à l'expansion à long terme de leurs ressources humaines, matérielles et économiques. Dans le cadre d'un processus de planification rationnelle, les facteurs locaux, culturels et environnementaux ont été analysés à la lumière de l'exploitation des ressources de la bande; les améliorations à apporter dans certains secteurs, comme le logement et l'infrastructure, ont fait l'objet d'études. La bande de Washagamis Bay, dans le district de Kenora, a réussi à mettre en oeuvre un processus de planification rationnelle. Avec une population actuelle de 140 personnes (ce chiffre devrait doubler d'ici l'an 2000), les projets d'amélioration pourraient s'élever à 2,5 millions de dollars si les aménagements prévus sont faits.

*Une exposition sur l'orientation professionnelle a été organisée dans le district de Sudbury à l'intention de quelque 1 000 étudiants indiens, de leurs parents et des personnes intéressées. Le coordonnateur régional de l'emploi des autochtones a participé à cette exposition montée par le programme d'emploi des autochtones de la Commission de la Fonction publique du Canada, région de l'Ontario.

*A la suite d'un stage de formation des enseignants, on a installé des micro-ordinateurs dans 29 écoles, dans 9 des 10 districts de l'Ontario. L'apprentissage de techniques de pointe peut aider les élèves indiens qui veulent continuer leurs études dans les écoles provinciales.

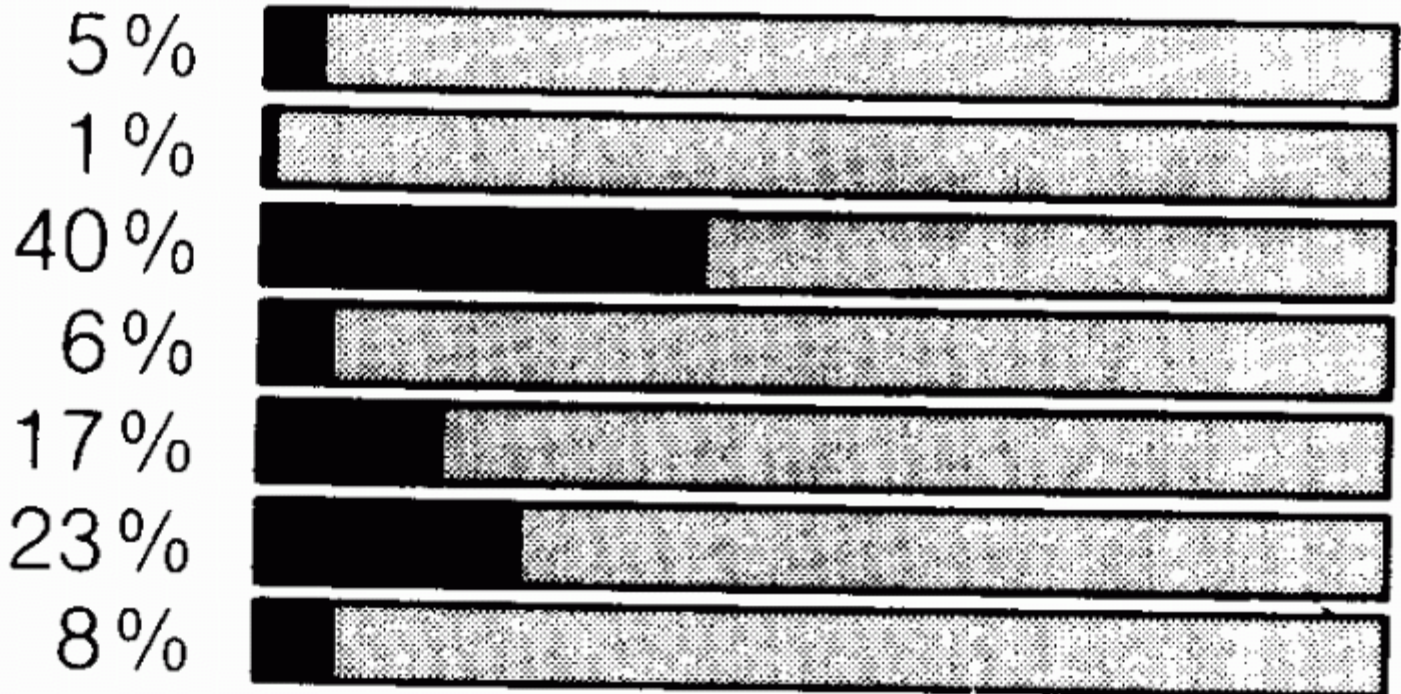
*La région a mis en application une entente uniforme sur les contributions provisoires versées aux bandes. Des négociations avec des institutions bancaires commerciales ont permis de mettre sur pied un système automatique de transfert des fonds dans le compte de toutes les bandes qui décideront d'utiliser ce service. Ce système assure le financement ininterrompu des bandes.

*Afin de reboiser les forêts dans les réserves indiennes, 42 projets ont été approuvés en vertu du programme fédéral de création d'emplois, ce qui représente un financement de 7,5 millions de dollars.

*L'entente de mise en valeur des ressources naturelles conclue entre le MAINC et le département des Ressources naturelles de l'Ontario a été renouvelée pour une période de cinq ans, soit d'avril 1982 à mars 1987. Dans le cadre de cette entente, 5 millions de dollars seront mis à la disposition des gens d'affaires indiens intéressés à l'exploitation des ressources naturelles.

Budget : 187 345 300\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



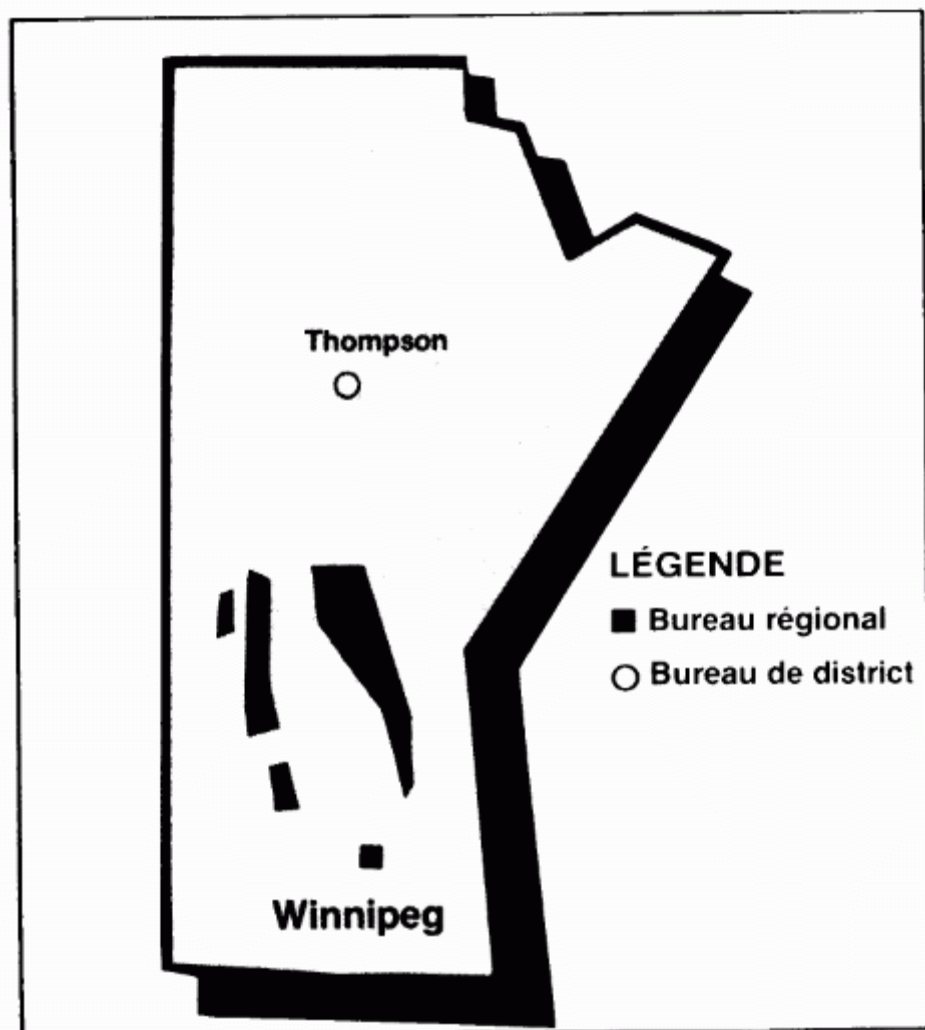
Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Services sociaux
Infrastructure communautaire
Administration par les bandes

Perspective

Vu l'étendue de l'Ontario et la diversité des bandes, la région doit poursuivre la décentralisation des services au niveau des districts. C'est de cette manière seulement qu'il sera possible d'offrir des services de consultation et des programmes conçus selon les besoins des bandes.

Des connaissances dans le domaine de la négociation seront extrêmement utiles pour faciliter le travail des gestionnaires dans cette région. «Faire plus avec moins» tel sera le principe essentiel, pour répondre à une demande accrue. De plus, on aura constamment besoin d'appliquer des lignes de conduite précises afin de combler le déficit des bandes.

Manitoba



Cette région dessert 48 687 Indiens inscrits regroupés en 60 bandes.

Faits saillants

*Les conseils tribaux du Manitoba ont obtenu le contrôle des services de protection de l'enfance. Le Manitoba devient donc la première province du Canada à transférer complètement ces programmes aux autorités indiennes. A l'entente sur la protection de l'enfance signée en 1982 par le Canada, le Manitoba et les Indiens, s'ajoute une entente auxiliaire conclue avec le Conseil de développement des ressources de la région du Sud-Est, l'Interlake Réserves Tribal Council et le Conseil tribal de la région de l'Ouest. Ajoutons qu'une entente similaire a été signée avec la Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. afin de transférer ces mêmes services aux bandes du nord de la province.

*En vertu de l'entente sur les inondations dans le nord du Manitoba, un bureau des inondations a été créé en 1982 - 1983 pour veiller au respect des obligations du Canada et aider les cinq bandes touchées par ce genre de désastre. Un comité a été institué pour examiner et coordonner les activités fédérales, les rencontres des signataires de l'entente ont eu un caractère officiel et les négociations se sont poursuivies.

*Une entente fédérale-provinciale sur la mise en valeur du Nord (s'échelonnant sur cinq ans et portant sur 186,2 millions de dollars) a été signée à Thompson en vue d'assurer les services pertinents et de construire l'infrastructure

communautaire dans cette région. Le groupe de gestion et les comités consultatifs chargés de la mise en oeuvre de cette entente sont composés de représentants des gouvernements fédéral et provincial, des autochtones et du nord de la province.

*Des progrès ont été réalisés en vue de mettre fin à la question des droits fonciers découlant des traités et toujours en suspens. Une commission provinciale a été créée afin d'examiner une base de règlements par le biais de présentations et d'audiences publiques. Publié en janvier 1983, le rapport de la commission fait d'importantes recommandations; ces dernières seront à la base des discussions et des négociations futures. Un conseiller régional en matière de droits fonciers a été nommé et 21 des 25 revendications ont été validées.

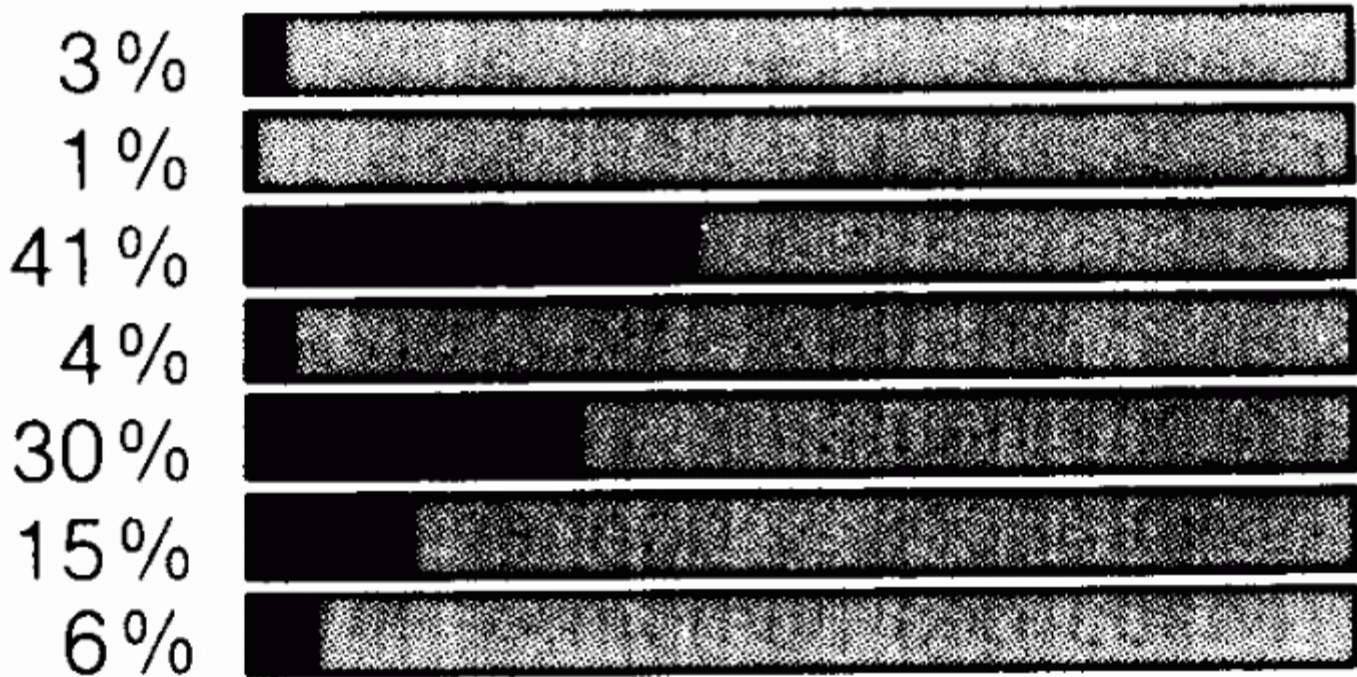
*En janvier 1982, le gouvernement du Manitoba et l'All Chief Budget Committee ont signé un protocole d'entente touchant la fiscalité. Ce protocole est fondé sur des principes qui reconnaissent et favorisent le désir des Indiens d'accéder à l'autonomie politique.

*Grâce au programme de logement, les bandes du Manitoba ont construit 460 unités et en ont rénové 745 autres; les bandes ont administré 11,8 des 12,1 millions de dollars accordés à ce poste.

*Deux écoles ont été construites et ouvertes. La région a de plus reçu du Conseil du Trésor l'autorisation d'entreprendre la construction d'une école de 6 millions de dollars à Sandy Bay; les travaux devraient être terminés en septembre 1984.

Budget : 176 630 600\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



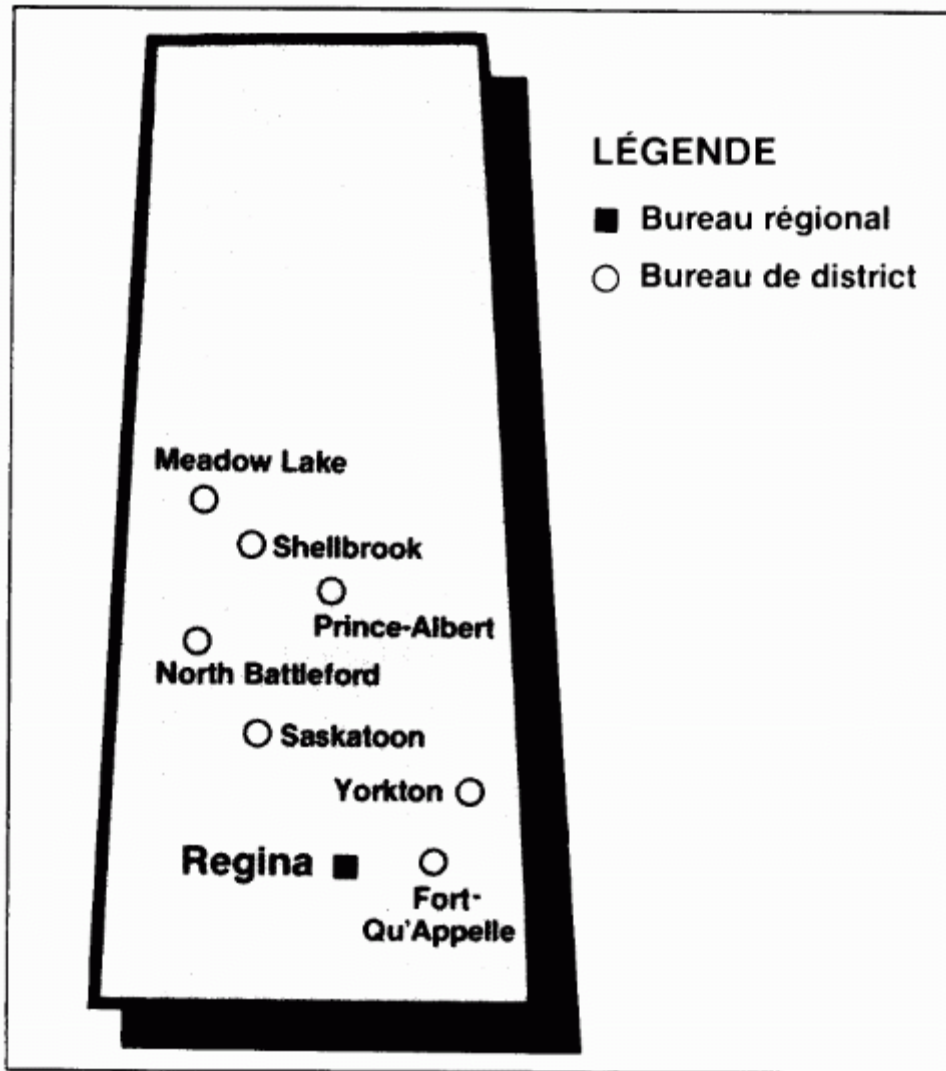
Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Services sociaux
Infrastructure communautaire
Administration par les bandes

Perspective

En 1983 - 1984, la région s'attachera surtout à la question des droits fonciers découlant des traités et toujours en suspens, au respect des obligations du Canada en vertu de l'entente sur les inondations du Nord et à la reprise économique ainsi qu'à la création d'emplois.

Les priorités de la gestion porteront sur la fiscalité et la planification des ressources humaines afin d'encourager le contrôle local et les initiatives prises par les bandes indiennes et les conseils tribaux du Manitoba, dans les secteurs de la planification et de l'expansion économique.

Saskatchewan



Cette région dessert 49 373 Indiens regroupés en 68 bandes.

Faits saillants

*En janvier 1983, la haute direction de cette région rencontrait le sous-ministre, Maurice A.J. Lafontaine, à Saskatoon pour discuter du fonctionnement et des activités du Ministère en Saskatchewan. A cette occasion, diverses questions ont été abordées, entre autres, les initiatives régionales dans le secteur de l'amélioration de la gestion et des ressources humaines, ainsi que le thème du marché de l'emploi en Saskatchewan. Les participants ont discuté des questions reliées à l'utilisation des sommes affectées à l'aide sociale pour permettre l'acquisition de compétences chez les autochtones, la participation régionale dans les projets actuels et futurs.

*En août 1982, le gouvernement fédéral a officiellement transféré à la bande Peter Ballantyne, 16,5 hectares de terres de la Couronne, situés dans le district West Hill de Prince Albert, et ce, pour créer une réserve.

*Le transfert de l'école St. Michaels de Duck Lake aux Indiens reflète l'évolution de ces dernières années. Ceux-ci contrôlent maintenant environ 50 p. 100 des écoles autochtones dans toute la province. Le Ministère espère que d'ici quelques années toutes les écoles autochtones de la province relèveront de la compétence des Indiens.

*En Saskatchewan, c'est l'enseignement qui dispose du budget le plus important. En effet, on compte 34 écoles fédérales et 32 écoles de bande (y compris sept résidences dirigées par les bandes); en outre, 83 ententes permettent aux étudiants indiens de fréquenter des écoles provinciales et l'on en compte 25 portant sur les frais d'inscription.

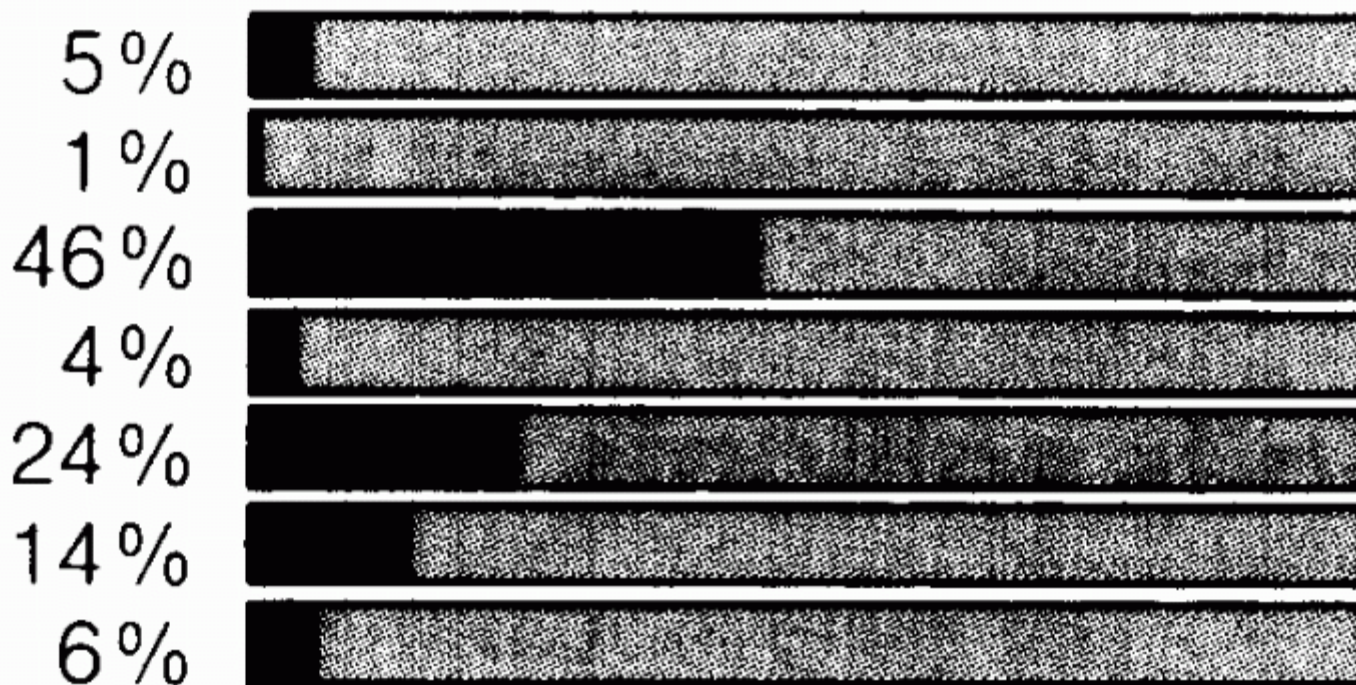
*En juin 1982, l'école et la clinique médicale Tatanka Najin Wayawati ont officiellement ouvert leurs portes à Standing Buffalo. Le MAINC a fourni les 500 000\$ requis pour ce complexe de 812 m², qui abrite trois classes, un jardin d'enfants, un centre de documentation, le bureau du directeur, une aire d'accueil, une salle du personnel, une salle d'orientation, une salle d'économie domestique et une clinique.

*L'école de Montreal Lake a ouvert ses portes en février 1983. Le MAINC a fourni 2,5 millions de dollars pour la construction de cet ensemble de 1 860 m² qui accueillera 287 étudiants.

*En mars 1983, la Native Metal Industries Holding Ltd. a organisé une cérémonie pour 26 étudiants ayant suivi un cours au centre Turvey, à Regina (Saskatchewan). Ce cours avait été conçu pour aider les étudiants à obtenir des emplois au projet d'aménagement hydro-électrique de la Nipawin, dans le nord-est de la province.

Budget : 174 575 200\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



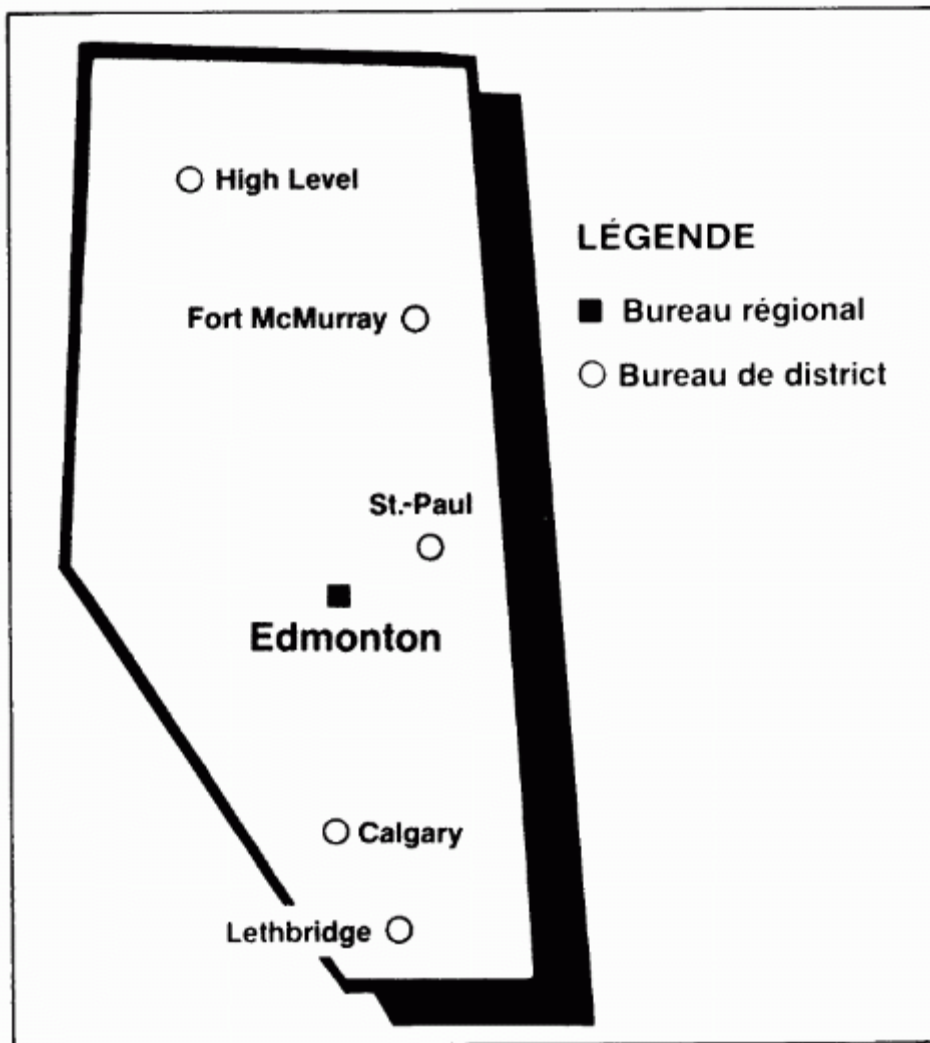
Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Services sociaux
Infrastructure communautaire
Administration par les bandes

Perspective

Étant donné le mandat de la région de la Saskatchewan, de son milieu de fonctionnement et des ressources disponibles, la région a délimité des domaines importants afin de mettre en valeur les aptitudes des Indiens et de répondre à leurs aspirations.

Il s'agit entre autres de stimuler l'expansion économique des Indiens, de faciliter l'accès aux ressources pour des projets de mise en valeur, de poursuivre les consultations et de veiller à la diffusion de l'information.

Alberta



Cette région dessert 41 118 Indiens inscrits regroupés en 41 bandes.

Faits saillants

*Les bandes Alexander et Beaver Lake ont obtenu le contrôle de leurs écoles le 1er septembre 1982.

*Le Conseil du Trésor a fourni des fonds spéciaux de l'ordre de 837 000\$ pour permettre à 22 bandes de l'Alberta de mener des études sur les répercussions des principaux projets d'exploitation des ressources, entre autres, les sables bitumineux, l'énergie thermique, la construction de pipelines et l'utilisation de la houille blanche.

*La région a obtenu de nouveaux fonds, soit 3 253 700 pour maintenir ses immobilisations dans les réserves, et ce, à la suite de l'achèvement de l'inventaire des immobilisations du Ministère.

*Dans le sud de la province, les bureaux de district de Calgary et de Lethbridge ont été placés sous la direction d'un gestionnaire supérieur qui dirige maintenant un seul bureau de district installé à Calgary. Un gestionnaire supérieur travaille étroitement avec les bandes du traité n° 7 pour veiller à ce que l'on réponde aux besoins des bandes du sud de l'Alberta.

*Une entente sur la protection de l'enfance indienne a été négociée entre le Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves, le MAINC et le gouvernement provincial.

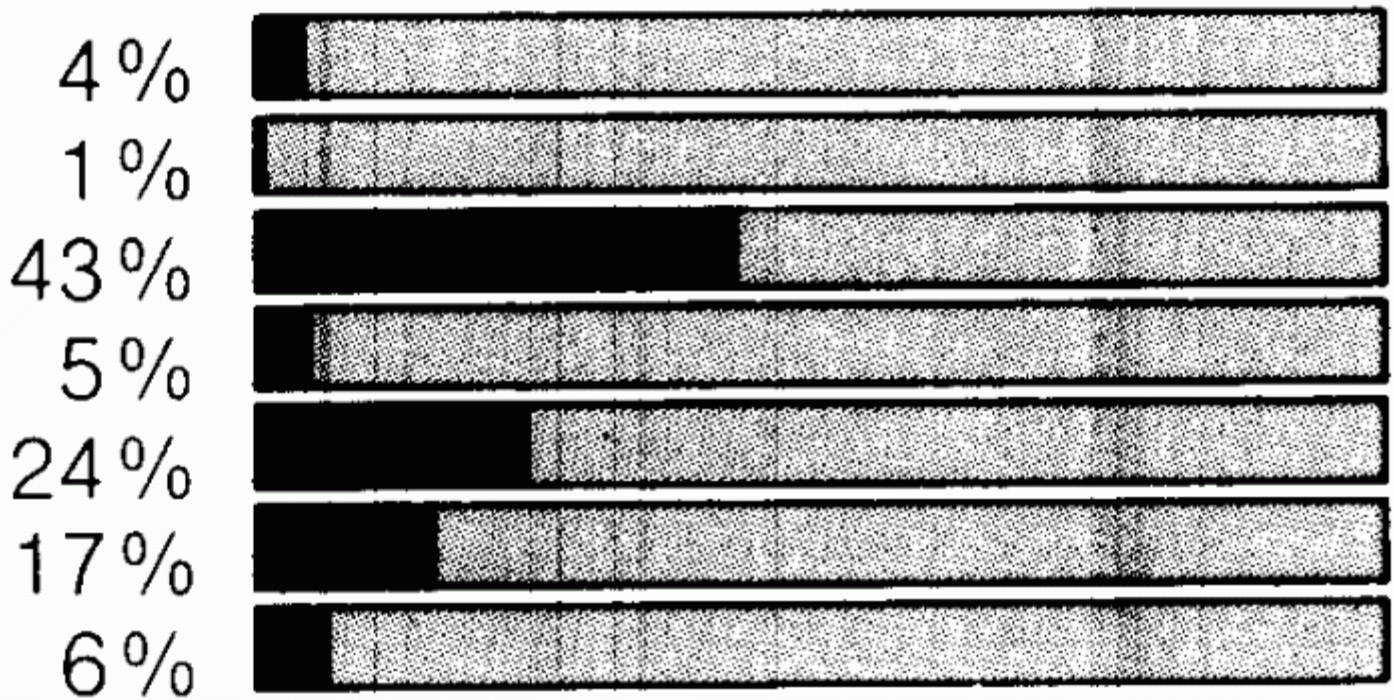
*Les institutions de développement économique des Indiens de l'Alberta ont fait l'objet d'un examen afin d'en rationaliser le rôle, de permettre une réalisation plus rentable des programmes et d'éliminer les recoupements.

*La proportion d'enseignants autochtones dans les écoles indiennes a augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie. L'on comptait 55 autochtones dans le corps enseignant en 1982 - 1983.

*Les administrations locales indiennes ont accru leurs compétences et leurs aptitudes à dispenser des programmes, comme en témoigne le nombre croissant de vérifications satisfaisantes des comptes de bandes.

Budget : 141 182 300\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



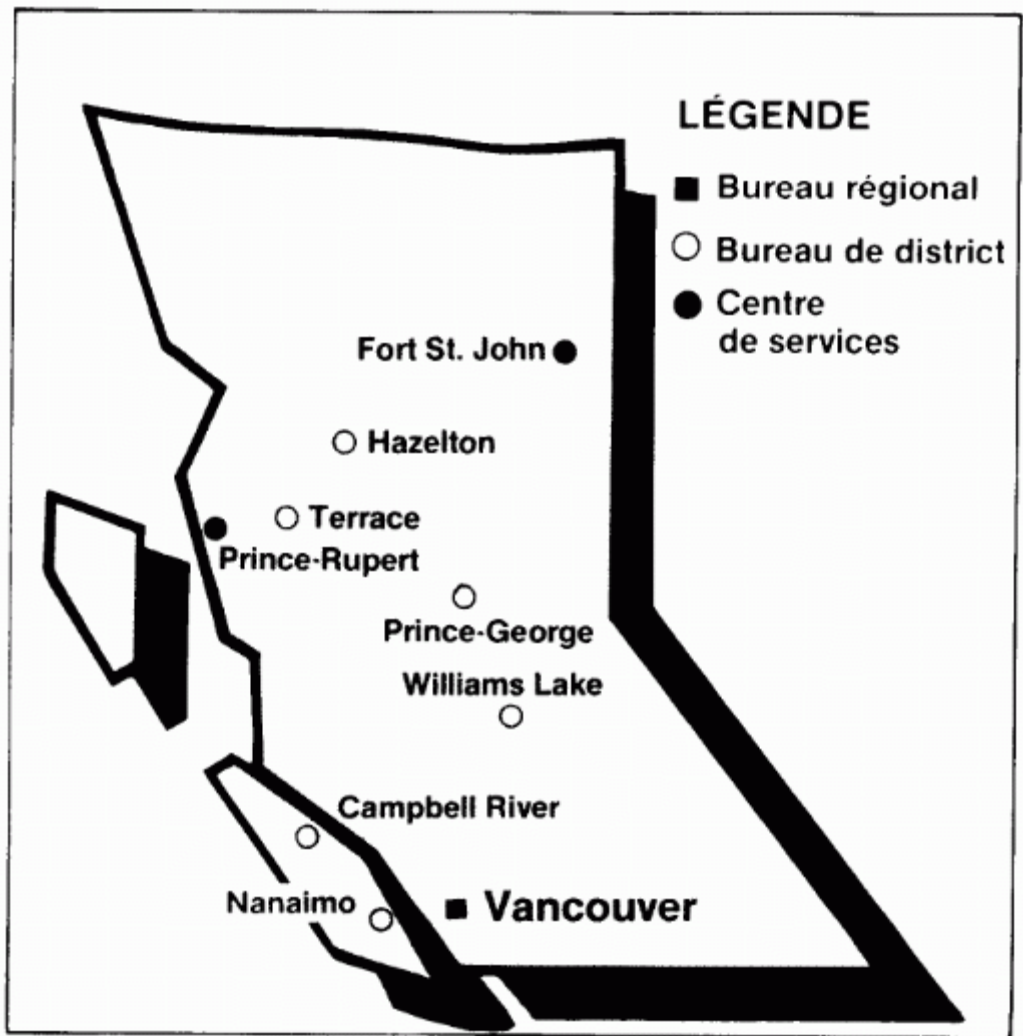
Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Services sociaux
Infrastructure communautaire
Administration par les bandes

Perspective

Au cours de la prochaine année, on cherchera à améliorer les communications entre les bandes et la région, et ce, grâce à un partage de l'information. De plus, l'accent sera mis sur la formation - à cet effet, des ateliers seront organisés à l'intention des Dirigeants des bandes.

La consultation sera encore la priorité, cette prochaine année. Grâce à l'existence du processus constitutionnel, on peut espérer que certaines questions importantes pourront maintenant faire l'objet de discussions positives au niveau régional entre les chefs indiens et les cadres supérieurs de la région.

Colombie-Britannique



Cette région dessert 58 411 Indiens inscrits regroupés en 195 bandes.

Faits saillants

*En 1982 - 1983, l'aide accordée par le Ministère pour l'achat de la flottille à filets maillants de la British Columbia Packers Ltd. par la Northern Native Fishing Corporation a été l'un des événements les plus marquants. La première tranche de l'aide fédérale est parvenue en août sous forme d'un chèque de 3,6 millions de dollars. Le coût total de la vente et de la réfection des embarcations, y compris l'investissement en capital et le paiement des prêts, sera d'environ 30 millions de dollars au cours d'une période de dix ans. Après une saison d'activités, la société a indiqué que les prises avaient représenté 2 282 422\$ pour plus de 220 bateaux exploités par des pêcheurs indiens.

*Le règlement des revendications portant sur les terres «retranchées» a été l'une des grandes préoccupations. Les membres de la bande d'Osoyoos ont voté en faveur d'une compensation financière fédérale-provinciale d'environ 1 million de dollars pour 29 hectares de terre «retranchés» de la réserve en 1916. Il s'agit de la seconde entente tripartite portant sur des terres «retranchées» des réserves indiennes par la Colombie-Britannique au début du siècle - cette entente prévoit de plus une compensation fédérale de 634 908\$ pour les terres détenues par des tiers et qui ne seront pas rendues à la bande. Quant au gouvernement provincial, il versera à la bande 360 000\$ à titre de dédommagement pour les 5 hectares conservés par la province.

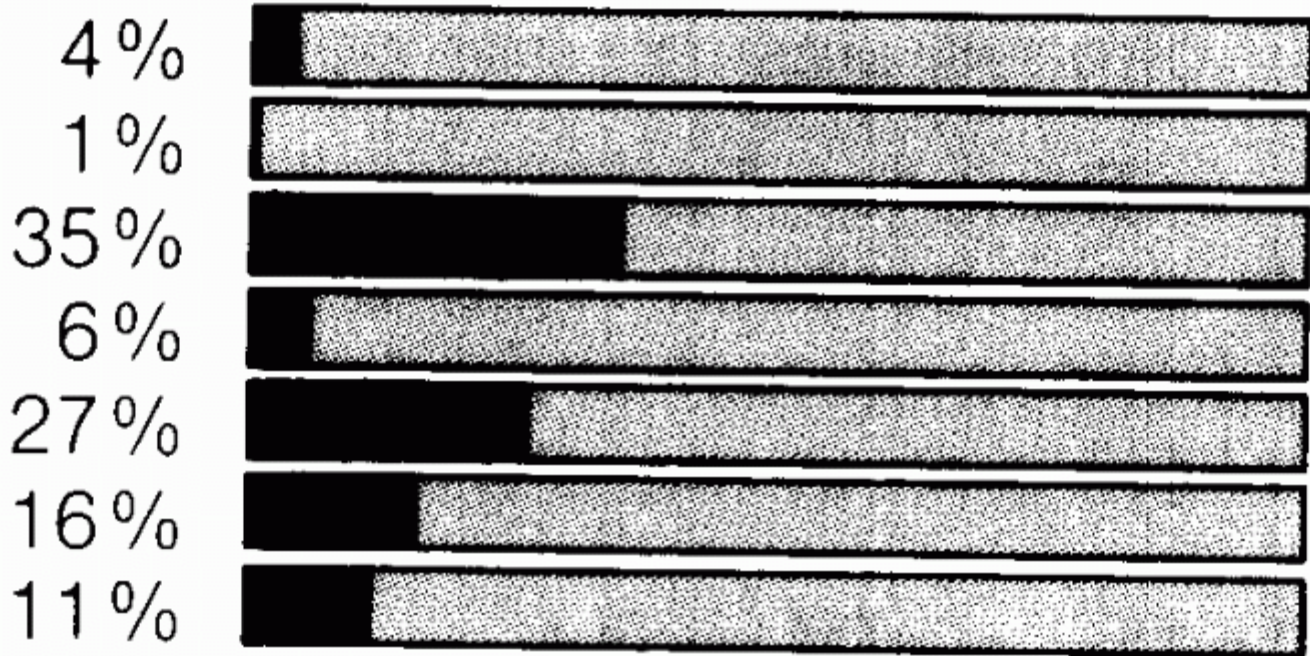
*Dans ce même contexte, la bande d'Okanagan a accepté une offre de 2,4 millions de dollars faite par la bande de Westbank à titre de compensation pour l'annulation de toute revendication sur les 399 hectares de terre situés dans le district de Kelowna et faisant l'objet de négociations fédérales-provinciales.

*Le premier permis d'exploitation forestière émis en Colombie-Britannique depuis 1966. et le premier jamais accordé à une bande, est entré en vigueur lorsque la Tanizul Timber Company a commencé la coupe du bois en vertu d'un permis de vente de bois de construction. Propriété de la bande Stuart-Trembleur de Fort St. James, cette entreprise correspond au premier regroupement des ressources forestières indiennes en vue de les administrer conformément aux règlements provinciaux. Les bénéfices réalisés par la Tanizul serviront à améliorer les services sociaux et le logement, et à construire un système d'égout et d'adduction d'eau.

*La bande de Port Simpson, qui avait conclu une entente en 1981 avec la Dome Petroleum Ltd. pour étudier les répercussions d'une usine de liquéfaction du gaz naturel qui serait construite à proximité, a poursuivi ses négociations avec cette société en 1982. La bande a appuyé le choix de la Dome en faveur de la localité de Grassy Point, près de Port Simpson, mais cet appui dépend de l'approbation finale de la bande. Cette entente, prévoit-on, contiendra des clauses qui obligeront la Dome à réduire les répercussions négatives du projet et à verser des indemnités à la bande en raison de ces répercussions.

Budget : 179 332 800\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



Administration des programmes

Réserves et fidéicommiss

Éducation

Expansion économique

Services sociaux

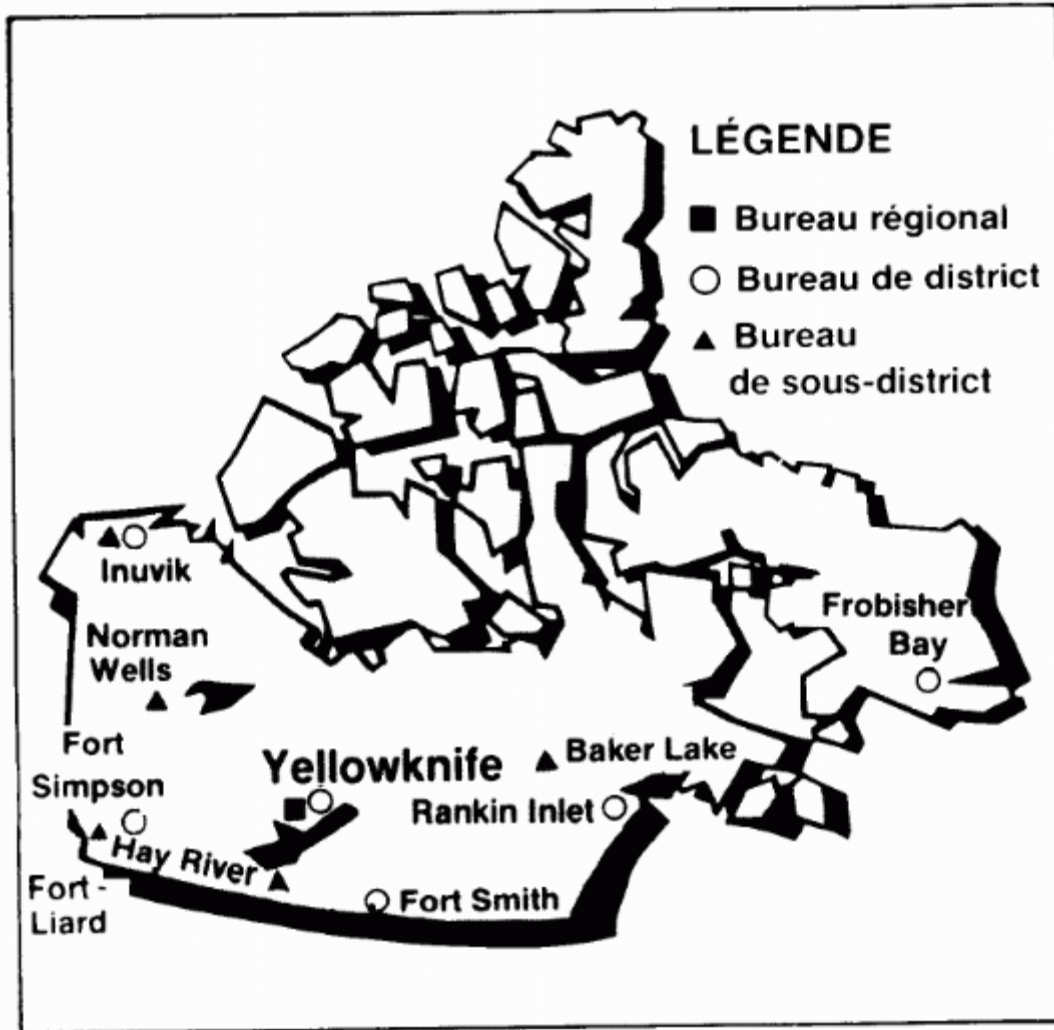
Infrastructure communautaire

Administration par les bandes

Perspective

La région de la Colombie-Britannique continuera à orienter ses priorités autour d'un certain nombre de secteurs clés, dont les revendications foncières et les grands projets économiques. Rappelons que l'administration locale, le fonctionnement des bandes et la protection de l'enfance sont aussi d'une extrême importance. En outre, la formation et l'enseignement sont aussi deux secteurs importants du programme.

Territoires du Nord-Ouest



Cette région dessert 8 320 Indiens inscrits regroupés en 17 bandes ainsi qu'une population de 47 000 habitants.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le MAINC dispose de deux bureaux régionaux distincts, l'un pour les Affaires indiennes et inuit et l'autre pour les Affaires du Nord, ce qui reflète bien le mandat varié du Ministère.

Faits saillants

Affaires du Nord

*Un bureau de trois personnes, dirigé par B.J. Gauthier, a été ouvert pour surveiller la construction, par l'Interprovincial Pipe Line (NW) Ltd., du pipeline entre Norman Wells (T.N.-O.) et Zama (Alberta).

*Un bureau d'aménagement du territoire a été ouvert à Yellowknife et des consultations ont été amorcées en vue d'élaborer une politique en ce domaine pour les T.N.-O.

*La nouvelle entente de développement économique conclue avec le gouvernement territorial a été signée en décembre 1982, ce qui a permis de débloquer 19 des 21 millions de dollars prévus dans le cadre de cette entente.

*Un examen du processus régional d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été commencé afin de surveiller le rythme de l'expansion économique dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Conformément à la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, on a entrepris de déterminer les avantages, qui découleraient pour le Canada, de l'exploration et de l'exploitation du pétrole brut et du gaz naturel.

Budget : 32 993 293\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



Ressources non renouvelables

Ressources renouvelables

Gestion du programme

Évolution sociale

Affaires indiennes et inuit

*En plus de nombreux autres projets d'exploitation des ressources, mentionnons l'annonce de la construction du pipeline

entre Norman Wells (T.N.-O.) et Zama (Alberta). Cette décision a permis aux Dénés de faire valoir leur point de vue au chapitre des répercussions de ces projets sur l'expansion économique de leur communauté.

*En septembre 1982, la création de la bande dénée d'Inuvik a porté à 17 le nombre total de bandes dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Les fonctionnaires du Ministère, les conseils de bande et les représentants du gouvernement des T.N.-O. ont travaillé ensemble à l'élaboration du concept selon lequel les conseils de bande et les conseils communautaires seraient fusionnés.

*La bande dénée de Fort-Liard a poursuivi ses discussions en vue de la création d'une réserve.

*D'importants efforts ont été faits en vue de travailler plus étroitement avec les représentants du gouvernement territorial dans le domaine de la formation des bandes.

Budget : 3 305 000\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



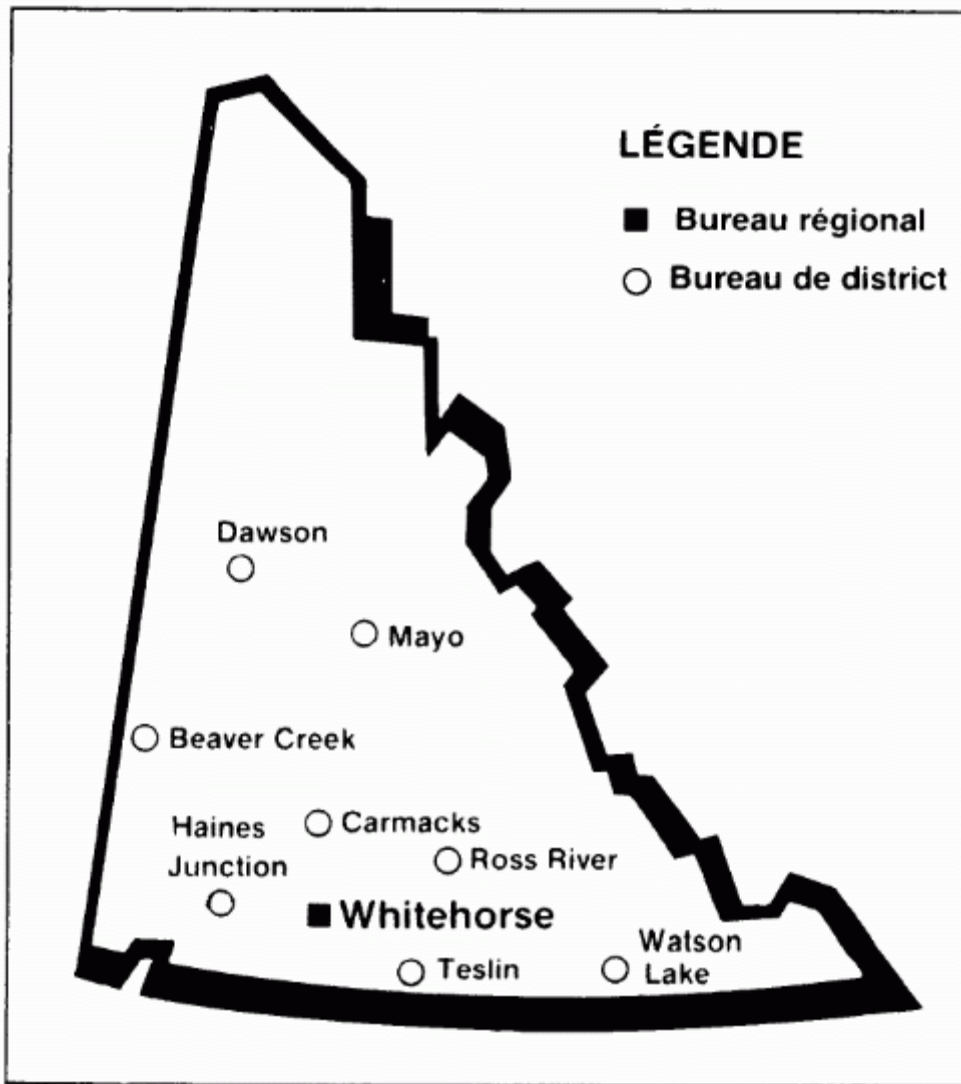
Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Administration par les bandes

Perspective

Le Programme des affaires du Nord redoublera ses efforts pour déterminer et stimuler les possibilités d'expansion économique dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Programme des affaires indiennes et inuit continuera à jouer le rôle de médiateur et de conseiller dans les domaines complexes de l'expansion économique, du transfert des programmes, ainsi que dans d'autres secteurs.

Yukon



Cette région dessert 3 300 Indiens inscrits regroupés en 15 bandes ainsi qu'une population de 23 153 habitants.

Cette région dessert 8 320 Indiens inscrits regroupés en 17 bandes ainsi qu'une population de 47 000 habitants.

Dans la région du Yukon, le MAINC dispose de deux bureaux régionaux distincts, l'un pour les Affaires indiennes et inuit et l'autre pour les Affaires du Nord, ce qui reflète bien le mandat varié du Ministère.

Faits saillants

Affaires du Nord

*Un comité interministériel chargé de l'exploitation des placers a terminé une ébauche des lignes directrices sur l'utilisation des eaux pour l'exploitation des placers au Yukon. Ce document sera soumis à un examen public en 1983. Le nombre de concessions et de baux de placers a atteint des niveaux records.

*Les trois principales mines en roche dure du Yukon ont fermé leurs portes, ce qui a entraîné la fermeture de la White Pass and Yukon Railway. Environ 1 200 emplois ont été ainsi, perdus. En outre, on a enregistré une baisse importante de

l'exploration des minerais, en raison du faible prix des métaux.

*La région a pris en charge les programmes d'expansion économique et a versé une somme de 694 468\$ en vertu des ententes fédérales-territoriales sur les ressources renouvelables et le tourisme. Dans le cadre du Programme spécial de création d'emplois, une somme de 400 000\$ a été affectée à la rénovation de la piscine du Lions Club de Whitehorse.

*Dans le cadre du Programme d'aménagement du territoire, un bureau a été ouvert à Whitehorse, mais l'application de ce programme a été retardée en raison des différends opposant le gouvernement fédéral au gouvernement territorial, sur la question du contrôle des terres de la Couronne.

*La Gulf Canada Resources Inc. a fait une demande de permis d'utilisation des terres pour construire une base maritime à la pointe Stokes en raison de ses activités pétrolières et gazières dans la mer de Beaufort.

*Le nombre d'incendies de forêt - 204 - a été l'un des plus élevés jamais enregistré, ce qui représente une augmentation par rapport au record précédent de 165.

*Le contrôle de 760 lotissements pour chalets a été transféré des Affaires du Nord au gouvernement du Yukon.

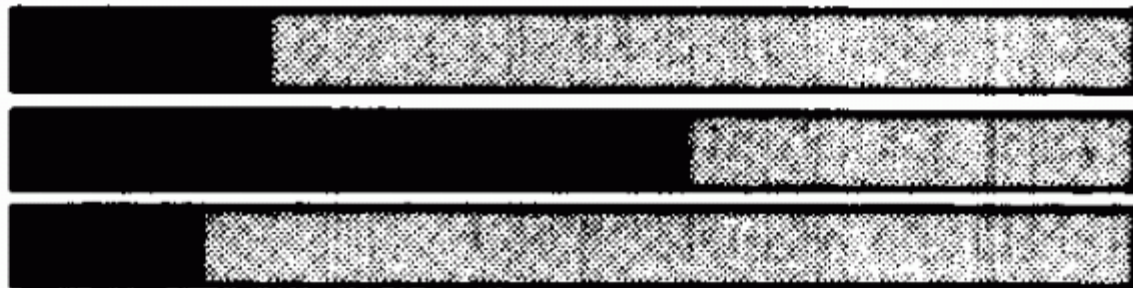
Budget : 18 934 420\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983

23%

60%

17%



Administration des programmes

Ressources renouvelables

Ressources minérales

Affaires indiennes et inuit

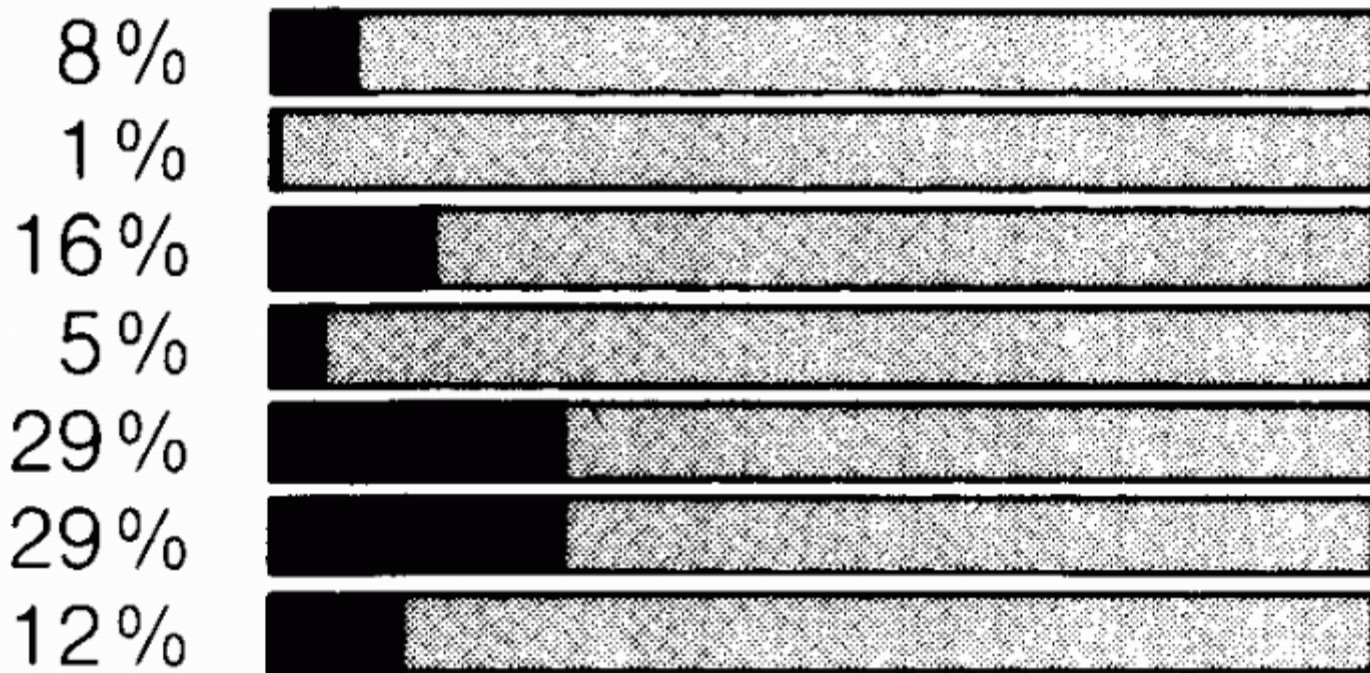
*Le Conseil du Trésor a donné son accord pour la relocalisation du village indien de Kwanlin Dun (Whitehorse); l'emplacement actuel situé dans le secteur industriel de la ville sera abandonné. Le conseil de bande Kwanlin Dun a choisi à l'unanimité le quartier Hillcrest, dans Whitehorse, pour installer le village.

*La région du Yukon travaille avec la S.C.H.L. à la réalisation de son programme de logement des Indiens des réserves. Elle a institué une commission régionale du logement en 1982 - 1983. Le but de cette commission, créée à la suite des ententes conclues lors des négociations sur la revendication foncière des Indiens du Yukon, est de faciliter l'application des nouveaux programmes.

*En octobre 1982, le bureau régional et les bandes de la région du Yukon ont formé un conseil consultatif des chefs : celui-ci a pour mandat de seconder les bandes à faire valoir leurs opinions sur l'établissement des objectifs et des priorités des Affaires indiennes et inuit.

Budget : 17 731 600\$

Dépenses brutes ventilées par secteur en 1982 - 1983



Administration des programmes
Réserves et fidéicommiss
Éducation
Expansion économique
Services sociaux
Infrastructure communautaire
Administration par les bandes

Perspective

La hausse du prix de l'argent et la possibilité d'une aide fédérale à la Cyprus Anvil laissent entrevoir la réouverture éventuelle de deux mines et un redressement de l'économie dans le territoire. On prévoit aussi que le Ministère signera une entente de développement économique avec le Yukon.

Le Programme des affaires indiennes et inuit continuera à favoriser la participation des bandes à l'établissement des objectifs et des priorités du Programme. Le Programme poursuivra aussi ses efforts visant au renforcement de l'administration locale.

Bureaux régionaux

Affaires indiennes et inuit

Région de l'Atlantique 40, rue Havelock

Case postale 160

Amherst (Nouvelle-Écosse)

B4H 3Z3

Région du Québec 320, rue St-Joseph est

Case postale 3725

St-Roch (Québec)

G1K 7Y2

Région de l'Ontario 25, avenue St. Clair est

Toronto (Ontario)

M4T 1M2

Région du Manitoba 275, avenue du Portage

Bureau 1100

Winnipeg (Manitoba)

R3B 3A3

Région de la Saskatchewan 2332, 11e Avenue

Regina (Saskatchewan)

S4P 2G7

Région de l'Alberta 9942, 108e Rue

Edmonton (Alberta)

T5K 2J5

Région de la Colombie-Britannique 800, rue Burrard

Bureau 1000

Case postale 1000

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6Z 2J3

Région du Yukon

Case postale 4100

Whitehorse (Yukon)

Y1A 3S9

Région des Territoires du Nord-Ouest

Immeuble Bellanca

4914, 50e Avenue

Case postale 2760

Yellowknife (T.N.-O.)

X1A 1R6

Affaires du Nord

Région du Yukon 200, chemin Range

Whitehorse (Yukon)

Y1A 3V1

Région des Territoires du Nord-Ouest

Immeuble Bellanca

4914, 50e Avenue

Case postale 1500

Yellowknife (T.N.-O.)

X1A 2R3